

Vivez

Le magazine municipal
d'Archamps // 2016

n°2

ARCHAMPS



Notre école

*La mise en place des Temps
d'Activités Périscolaires*



VIE DES HAMEAUX

Chef lieu commémoration
de 1945 P. 10



VIE DES ASSOCIATIONS

L'École de musique ABC
P. 31



VIE DÉMOCRATIQUE

En avant avec Rezo-Pouce
P. 40



DIRECTEUR
DE LA PUBLICATION
Monsieur le Maire

COMITÉ DE RÉDACTION
Commission
Communication
Tél. 04 50 43 62 18
accueil@mairie-archamps.fr

CRÉDITS PHOTOS
Mairie
Associations
M. Brand
Thinkstock

RÉALISATION
Novateur design graphique

IMPRESSION
Uberti
Magazine imprimé
sur papier éco labellisé
Offset FSC

Avec la collaboration des
Commissions municipales

SOMMAIRE

- 03** EDITO DU MAIRE
- 05** VIE EN MAIRIE
- 06** VIE POLITIQUE
- 10** VIE DES HAMEAUX
- 24** VIE ÉCONOMIQUE
- 27** VIE DES INSTITUTIONS
- 28** VIE SOCIALE
- 30** VIE DES ASSOCIATIONS
- 40** VIE DÉMOCRATIQUE ET PROJETS DURABLES
- 46** VIE PRATIQUE

édito

DU MAIRE

Vive le village, vive Archamps !

Il y a deux ans, la liste « Vivre Archamps » s'est présentée à vos suffrages avec le projet de faire vivre la démocratie participative en revitalisant le village. L'enjeu était de taille car il s'agissait de renverser l'ordre établi, de changer de système, en revigorant les processus municipaux de décision et d'exécution.

Deux ans plus tard, le changement est en marche : grâce aux forces vives et aux forces imaginantes de notre village, la potion magique a été trouvée.

Il a suffi d'un peu d'écoute et d'outils de communication pour que cette nouvelle forme de démocratie se mette en place presque naturellement. Ce fut naturel car l'esprit démocratique était là, solidement ancré ; on le ressent tout de suite à Archamps, c'est « **l'esprit de village** » : l'amour du lieu, l'art du lien, une volonté de vivre-ensemble, et des villageois qui aiment viscéralement leur village et savent partager.

Le résultat, vous le lirez dans les pages qui suivent : Archamps est un village qui vit et qui rayonne ! Un village qui a beaucoup de forces !

Des forces vives

Les élus n'y sont pas pour grand-chose ; ils n'ont fait que canaliser les énergies, en laissant s'exprimer les forces vives de la démocratie communale que sont les citoyens, les associations (culturelles ou laïques), les grandes familles d'Archamps et les entreprises locales.

Ce sont ces forces vives qui ont, pêle-mêle, créé des jardins partagés, organisé des fêtes de villages, relancé notre station de ski, soutenu notre auberge communale, nettoyé nos chemins et ruisseaux, animé nos activités périscolaires, soutenu notre technopole et embelli notre village. Ce sont ces forces vives qui offrent de dignes sépultures à ceux qui nous quittent. Ce sont ces forces qui proposent, aident, créent...

bref, il s'agit de tous ceux d'entre vous qui ont fait pleinement vivre le village et continueront à le faire. Bravo et merci à tous.

Un grand merci aussi au personnel de la Commune qui a su s'adapter à cette nouvelle forme de démocratie et se mettre au service de chacune de ces forces.

Vous êtes aussi nombreux à n'avoir pas le loisir, ni forcément le désir ou la possibilité de vous engager dans des actions collectives ou des manifestations communales, vous n'en êtes pas moins des citoyens qui votez, payez vos impôts, respectez les règles de la cité et participez donc, à votre mesure, à la vie du village.



“ Archamps est un village qui vit et qui rayonne ! ”



À propos d'impôts, nous souhaitons refaire passer un message aux frontaliers, en vous demandant, si vous êtes dans ce cas, de bien penser à vous déclarer chaque année, pour que la Commune puisse bénéficier et faire profiter à tous de la compensation fiscale genevoise (les fameux « fonds frontaliers »), qui s'élève à 1000 euros par frontalier et constitue près de 40 % de nos recettes communales. Il s'agit d'une juste rétribution que nous verse l'État de Genève, qui perçoit des impôts à la source, mais nous laisse vous offrir des services de proximité. Merci de penser à cette déclaration.

Certes, on déplore encore un certain nombre d'incivilités et de comportements hors-la-loi : des troubles de voisinage, des chantiers non déclarés ou non sécurisés, des vitesses excessives, des stationnements dangereux, des feux de déchets verts, des jets d'ordures en dehors des containers, des utilisations de tondeuses et autres engins bruyants en dehors des heures autorisées,... mais nous avons l'espoir qu'à force de répéter à chacun les règles du vivre-ensemble, celles-ci seront de plus en plus respectées.

Certes, il existe aussi, comme dans tous les villages, des querelles de « clocher », de franches disputes, des dissensions, des esprits grincheux mais c'est aussi ça un village : l'important est d'essayer ensemble d'imaginer l'avenir.

Des forces imaginantes

Il existe d'ailleurs chez les Archampoises une grande capacité d'imagination. Un bel exemple, nous a été donné par la mise en place du système « Rézo pouce » : des citoyens et un élu motivé, regroupés dans un « groupe action projet », ont imaginé une solution simple et gratuite pour faciliter nos déplacements, éviter de surcharger nos routes, limiter la pollution et créer du lien entre les habitants et usagers. Il s'agit d'un système d'auto-stop organisé et sécurisé qui permet de rejoindre les réseaux de transport en commun en partageant un trajet. L'idée était simple, elle a trouvé un écho avec un système qui existait déjà ailleurs, et il a suffi de l'appliquer. Profitez-en !

Enfin, bien d'autres idées ont germé dans la tête des villageois, qui ont pu être relayées, par exemple, par le conseil municipal de la jeunesse, avec la fête du sport ; par le co-

mité des fêtes, avec le rassemblement de la Saint-Maurice, ou tout simplement par les habitants eux-mêmes avec les fêtes de voisins ou de hameaux.

“ Mais il reste encore beaucoup à imaginer. Nous avons besoin de cette imagination au pouvoir. ”

Sur un autre registre, nous aimerions redire aux citoyens suisses, qui vivent à l'année à Archamps, mais qui, pour une raison ou une autre, n'ont pas souhaité se déclarer en résidence principale, qu'ils doivent réfléchir à une façon de participer à l'effort collectif. En effet, si vous êtes déclarés uniquement en résidence secondaire, vous ne comptez pas dans les effectifs de notre population et notre dotation générale de fonctionnement s'en trouve diminuée d'autant. Cette situation est dommageable et n'est pas juste car vous bénéficiez, comme tout autre citoyen d'Archamps, des mêmes services et des mêmes équipements municipaux (école, mairie, fleurissement, voirie, etc.). La solution la plus simple serait de se déclarer en résidence principale, mais il existe d'autres modes de participation, venez en discuter. Soyez aussi des forces imaginantes d'Archamps !

Finalement, c'est sans doute ce qu'il faut retenir de ces deux dernières années : lorsque les forces vives et les forces imaginantes se rencontrent, le village vit, le village respire, et l'on se prend à croire à nouveau en la Politique, la vraie : à l'heure, en effet, où il a été décidé, au plus haut niveau de l'État, de fusionner les communes, de faire disparaître les départements et de créer d'immenses régions, les villageois de France et les Archampoises en particulier démontrent que ce serait sinon une hérésie, du moins une erreur que de supprimer les villages. Le vrai échelon démocratique, le vrai lieu politique dans notre pays, c'est le village : pour que vive la démocratie, il faut d'abord que vivent les petites communes. Alors disons-le avec force et reconnaissance : vive le village, vive Archamps !

Vie en Mairie

23 agents de la mairie travaillent pour vous sous la direction de la nouvelle Directrice Générale des Services, M^{me} Violette Carbonero, en poste depuis le 1^{er} mars 2016.

Les services sont en cours de structuration, suite à l'audit des ressources humaines réalisé en 2015, pour mieux répondre à vos attentes :

Le service administratif

L'accueil

Deux agents se relaient à l'accueil pour votre état civil, (cartes d'identité, gestion du cimetière, préparation des attestations d'accueil et recensement militaire...); le suivi des opérations électorales, la gestion des scrutins; vos demandes de travaux; les demandes diverses de locations des salles communales, suivi des licences d'alcool, des commandes de matériel, et coordination des manifestations communales.

Ressources Humaines

Au pôle ressources humaines, Audrey, arrivée ce printemps, est en charge du suivi et de l'évolution de la carrière des agents, réalise les paies et les déclarations de cotisations sociales, programme les formations et gère les dossiers de retraite.

Comptabilité

Le service comptabilité est assuré par Martine. Elle est en charge du paiement des factures à l'attention du centre des Finances de Saint-Julien-en-Genevois (Trésor Public) et encaisse des titres de recettes des services communaux (restaurant scolaire, garderie, concessions du cimetière, occupations du domaine public, locations des bâtiments, travaux etc...). Valérie prendra le relais en 2016-2017 pour la facturation du scolaire et de la garderie.

Services techniques

Aux services techniques, nous avons le plaisir de vous annoncer la pérennisation de l'emploi d'avenir présent depuis 3 ans déjà en mairie d'Archamps : Léo.

Le jeune apprenti, Dylan, est toujours parmi nous et a passé avec succès son examen en espaces verts.

Claude gère notamment votre utilisation des bâtiments publics et assure l'entretien de l'école et la sécurité de vos enfants à ses abords.

Ces agents techniques, sans oublier Claude et Antoine qui vient de rejoindre l'équipe, œuvrent à des tâches variées : déneigement, entretien des chemins ruraux et propriétés communales, travaux, entretien des bâtiments, marquage des voiries, signalisation, embellissement des espaces verts, propreté du cimetière, gestion des aires de tri, sous la houlette de Christophe.



Service scolaire

Le service scolaire comprend une dizaine de personnes qui non seulement accompagnent les enseignantes dans leur travail en classe mais assurent la gestion de l'entier du service périscolaire offert par votre Commune : TAP, Cantine, sieste, garderie, entretien des locaux, gestion des plannings, enregistrement des demandes...

Cette équipe est composée d'ATSEM (Agent Territorial Spécialisé des Ecoles Maternelles) qui interviennent à l'école pour apporter une assistance aux enseignantes dans l'animation des ateliers pédagogiques et l'éveil des enfants. D'autres agents interviennent pour surveiller et nettoyer la cantine, animer les temps d'activités périscolaires, la garderie et les études surveillées. Ces différentes phases se succèdent dans le respect du rythme biologique des enfants.

L'environnement

Un nouveau pôle a été créé depuis l'an dernier, c'est le service développement durable. Il a en charge l'élaboration et le suivi de projets à forts enjeux environnementaux, économiques et sociaux tels que la mise en place du dispositif Rezo Pouce, l'Agenda 21 local, le rucher communal etc. (Voir les articles spécifiques). Natacha supervise ce service.

Urbanisme

Florine nous a rejoint en juillet pour s'assurer du traitement de vos demandes d'urbanisme, coordonner la révision du PLU et nous offrir le soutien technique nécessaire à l'aboutissement de nos projets d'aménagement du village.

Notre École

La mise en place des Temps d'Activités Périscolaires

Cela fait déjà deux ans que la réforme des rythmes scolaires est entrée en vigueur pour permettre aux enfants de mieux répartir leur concentration et leur efficacité dans leur journée de travail.



Pour l'année scolaire 2015-2016, les temps d'activités périscolaires ont eu lieu quatre fois par semaine en présence des ATSEM et d'intervenants. De nouveaux intervenants ont été recrutés par exemple pour animer des « café-philo » ou des ateliers de développement durable. En 2015-2016, les fréquentations moyennes se sont réparties ainsi :

TAP : 123 élèves

Cantine : 120 élèves

Sieste : 22 élèves

Etudes : 26 élèves

Garderie du matin : 13 élèves et garderie du soir : 22 élèves



Les activités proposées sont variées grâce à un immense travail collaboratif entre les parents, le Sou des Écoles et la mairie.

Au cours de ces deux années de mise en place et de fonctionnement des TAP, trouver des intervenants avec de vrais projets pédagogiques pour une heure 4 jours par semaine s'est avéré compliqué. Pour maintenir la qualité des interventions et atteindre le but fixé par la loi de permettre aux enfants de diversifier leurs activités périscolaires, à partir de la rentrée 2016-2017, les temps d'activités périscolaires auront lieu deux fois par semaine durant 1h30. Cette nouvelle organisation des TAP a été discutée avec les parents, le personnel de l'école et les enseignants pour être intégrée à notre PEDT, obligatoirement validé par le Rectorat.

La municipalité remercie tous les bénévoles et les ATSEM qui ont participé au bon fonctionnement des temps d'activités périscolaires depuis 2ans. Tout cela participe au bien-être des enfants. Les élus remercient également les institutrices pour le travail qu'elles accomplissent au quotidien auprès des enfants qui sont les forces de demain. Merci pour leur collaboration !

Calendrier 2016-2017 des rythmes scolaires

MATERNELLE

	8h30	11h45	13h45	15h	16h30
Lun.	Classe (3h15)	Pause dej. (2h)	Classe (1h15)	TAP (2 x 45')	
Mar.	Classe (3h15)	Pause dej. (2h)	Classe (2h45)		
Mer.	Classe (3h)				
Jeu.	Classe (3h15)	Pause dej. (2h)	Classe (2h45)		
Ven.	Classe (3h15)	Pause dej. (2h)	Classe (1h15)	TAP Garderie	

Sa cantine

Notre prestataire Leztroy offre des repas frais livrés chaque matin, avec des produits locaux essentiellement et des produits bios.

Dès 2017 sera mis en place un nouveau système de paiement en ligne pour faciliter la facturation et éviter les retards que vous avez subis cette année avec toutes nos excuses : le TIPI.

ÉLÉMENTAIRE

	8h30	11h45	13h45	15h	16h30
Lun.	Classe (3h15)	Pause dej. (2h)	Classe (1h15)	TAP	
Mar.	Classe (3h15)	Pause dej. (2h)	Classe (2h45)		
Mer.	Classe (3h)				
Jeu.	Classe (3h15)	Pause dej. (2h)	Classe (2h45)		
Ven.	Classe (3h15)	Pause dej. (2h)	Classe (1h15)	TAP	



Sa sécurité

En outre, suite à des mesures d'urgence prises par le gouvernement notamment par la mise en place du Plan Vigipirate à la suite des attentats de novembre, la municipalité a été contrainte de prendre des mesures radicales pour la sécurité des enfants et le bon fonctionnement de l'école.

Parmi celles-ci :

- Interdiction de stationner devant l'école ;
- Durée d'ouverture des portes limitée ;
- Dépose rapide devant l'école uniquement.

L'urbanisme dans notre Commune



Le lancement de la révision du PLU

La Commune a l'obligation de prescrire la révision de son PLU de 2006 pour le rendre compatible avec le Schéma de Cohérence Territoriale dans les 3 ans à compter de son adoption en assemblée communautaire le 16 décembre 2013.

Le Conseil a voté le lancement de la révision le 8 mars 2016, vous trouverez la délibération sur le site internet de la Mairie, rubrique « Révision du PLU ».

Les objectifs principaux de cette révision ont été fixés sur la base de notre programme électoral.

D'un point de vue réglementaire, notre règlement sera profondément modifié dans sa structure et son contenu par l'application de la nouvelle loi ALUR.

Notre futur PLU sera désormais rédigé autour de 4 thèmes :

- ✓ Préserver le cadre de vie ;
- ✓ Favoriser la mixité sociale et fonctionnelle ;
- ✓ Encourager l'émergence de projets ;
- ✓ Densifier.



Pour toute remarque sur le PLU merci d'envoyer un mail à plu@mairie-archamps.fr

Les enjeux et la position de la Commission

1 Fermeture des balcons, loggias et vérandas dans les bâtiments collectifs du village

Le Coefficient d'Emprise au Sol inscrit dans nos PLU, a été supprimé par la loi ALUR du 24 mars 2014. Cette suppression a pour effet de permettre aux habitants des copropriétés d'augmenter les surfaces dans les immeubles et bâtiments collectifs. Depuis cette suppression, la Commission fait face à de nombreuses demandes de fermeture de balcons et loggias au sein des immeubles collectifs du village. Ces demandes des habitants mettent face à face deux enjeux très importants :

- les citoyens habitant des immeubles peuvent gagner en espace de vie et en confort en fermant leur balcon, installant une véranda, en fermant une loggia etc ;
- la commission doit garantir une qualité architecturale et urbaine dans la Commune.

Ces créations de vérandas au cas par cas ne permettent pas de garantir l'unité architecturale cohérente et globale de l'immeuble faisant l'objet du projet. Les services de l'État ont à plusieurs reprises depuis le début de notre mandat, rappelé la mission de la commission urbanisme qui consiste à garantir une qualité architecturale et urbaine dans les villages soumis à densification.

La solution : pour garantir un traitement architectural cohérent, la Commission **recommande** le recours à un architecte capable de traiter la fermeture des surfaces dans un immeuble tout en offrant une vision globale du respect de la cohérence architecturale du bâtiment initial. La Commission demande ainsi un plan d'insertion du projet de fermeture dans la façade totale du bâtiment collectif. Le Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement (« CAUE 74 », organisme départemental d'information, de conseil, de sensibilisation, de formation, de rencontres et d'initiatives en architecture, www.caue74.fr) propose un service gratuit de conseil spécialisé en Architecture, urbanisme et paysage.

Cette recommandation de fournir dans votre projet un plan d'insertion dans les façades permet à la fois :

- à la Commission de garantir la cohérence architecturale et
- aux citoyens de réaliser leur projet pour gagner en confort de vie.

2 Les Haies et clôtures : favoriser la faune et la flore malgré l'urbanisation et protéger notre cadre de vie

Tous les projets de clôtures (dont les haies) sont soumis à déclaration préalable.

Notre PLU précise que seules les **haies d'essence locales et variées** sont autorisées. Nous avons mis à disposition sur le site de la Mairie, rubrique urbanisme, la liste des espèces locales identifiées par notre SCOT.

L'enjeu pour la Commune est de garantir le maintien et le développement de la faune et de la flore malgré l'urbanisation. Le SCOT nous demande :

- *D'interdire les murs sur la limite entre deux parcelles et de préserver en partie basse de la clôture un espace de 10 à 15 cm pour préserver le passage de la petite faune et l'écoulement naturel des eaux pluviales ;*
- *D'imposer les clôtures par haies d'arbustes locaux d'essence variées, de sorte à préserver l'avifaune et le paysage.*

Sont donc strictement interdits les nouveaux thuyas et lauriers qui ne sont pas des espèces locales abritant la faune et qui produisent beaucoup de déchets verts.

Pour les grillages et les murets de clôture, nous vous demanderons de mettre en place de petits espaces permettant le passage de la petite faune. En Zone N (naturelle), aucune clôture ne peut être autorisée.

FAVORISER LA FAUNE ET LA FLORE MALGRÉ L'URBANISATION ET PROTÉGER NOTRE CADRE DE VIE

Instruction des demandes d'urbanisme

La Commission se réunit tous les 15 jours et rend un avis sur chaque demande d'autorisation du droit des sols.

En 2015, il y a eu :

- 63 déclarations préalables de travaux ;
- 19 permis de construire ;
- 4 transferts de permis ;
- 1 permis d'aménager.

Les citoyens peuvent rencontrer le service urbanisme tous les mercredis sur rdv entre 15h et 19h.

Pour 2015, 112 rencontres avec les citoyens ont eu lieu le mardi et 12 réunions de commissions.

La vie du Chef-lieu

540 m. alt. - 1149 habitants

Comme l'an dernier, la municipalité a beaucoup œuvré pour que le cœur du village continue à battre autour de l'école, l'église, l'auberge et la mairie. Il a fallu entretenir, sécuriser, embellir ce lieu de vie où presque tous les habitants se croisent chaque jour, en voiture à pied ou à vélo.

Vous avez pu constater notamment la pose d'un panneau lumineux devant les anciennes écoles, d'une chicane route de Vovray, d'un radar pédagogique et de barrières de protection devant l'école, d'un filet pare-Ballon le long du «stade». Vous avez également pu vous réjouir de la réouverture de l'Auberge : M. Guilhem Gazeau et son équipe vous offrent désormais la possibilité de prendre un verre non seulement sur la terrasse, mais aussi devant l'établissement ou sous les arbres du parc. L'auberge ouvre également de plus en plus le dimanche et propose à la demande un dépôt de pain et des sandwiches, salades et plats à emporter. En outre, certains d'entre vous peuvent désormais profiter de jardins partagés «Chez Pugin». Enfin, vous avez pu constater que grâce notamment au Comité des fêtes (présidé par M. Stéphane Métrol), au Sou des écoles (présidé par M. Mickaël Bolliet), à l'association Archamps village (présidée par Mme Julie Herquel) ou au Conseil Municipal de la Jeunesse, le centre du village a été animé en 2015 par des manifestations festives et conviviales (cérémonie du 70^{ème} anniversaire de la fin de la seconde guerre mondiale, fête de la musique, vide grenier, marché de Noël, fête de la Saint Maurice,...)

Cela dit, beaucoup d'autres actions, moins visibles, ont été menées. L'équipe municipale a ainsi rencontré les habitants de «Chez Pugin» et de «La Place» pour réfléchir à la sécurisation des lieux (création de zone «20» en chaussée partagée, installation de chicanes). La Commune a aussi acquis une maison située rue de la Mairie pour préserver le patrimoine d'Archamps, fait réaliser par la Ligue de Protection des Oiseaux un inventaire des espèces menacées, installé un nouveau revêtement de sol dans la salle de karaté, réalisé des travaux d'entretien dans les salles de musique et dans l'Église et commandé plusieurs études d'urbanisme pour préparer l'aménagement du chef-lieu, ainsi qu'une étude mobilité et un plan de mise à jour de l'accessibilité sur l'ensemble du village.



Evènements et animations

À l'initiative des commissions petite enfance, jeunesse et sport, et intergénérationnel, des ateliers gratuits sur la mémoire, des ateliers de fabrication de purin d'orties, des ateliers de bien-être, un forum des aînés, une étude sur les bancs publics, un concours des maisons fleuries, une conférence sur la coéducation, un tournoi de ping-pong et une fête du sport ont pu avoir lieu en 2015 et 2016.

Étude mobilité

La Commune a lancé une étude de mobilité avec les objectifs de :

- Sécuriser la mobilité autour du groupe scolaire
- Favoriser les mobilités douces dans la Commune et entre les hameaux
- Limiter la vitesse automobile avec des dispositifs restant compatibles avec les engins agricoles, les piétons et les vélos
- Limiter le trafic automobile de transit dans le village et les hameaux
- Prendre en compte la mise en route d'une solution de covoiturage spontané (RezoPouce)

Cette étude s'est faite en trois étapes :

Une première étape de récolte des données en notre possession

- Les lieux des transports publics à Archamps et autour d'Archamps (Bus scolaires, Bus M, bus 44, train)
- L'emplacement et les caractéristiques des parkings
- Les lieux où se trouvent les activités à Archamps et autour d'Archamps
- Les préconisations du groupe action projet sécurité piéton
- Les mesures de vitesse et du nombre de véhicules

ainsi que la liste de nos projets avec :

- Les propositions d'emplacements d'arrêts pour Rezo-Pouce
- Les propositions de bandes cyclables
- Les autres projets de voirie, chemins, d'aménagement du chef-lieu, d'apaisement de la circulation...

La deuxième étape a été de faire un diagnostic qui a permis de :

- Faire la hiérarchisation du réseau existant en identifiant les axes routiers principaux, secondaires de desserte locales et les itinéraires de délestage qui ne sont pas destinés à supporter du trafic mais qui le subissent aux heures de pointe.
- Montrer les limites de vitesse définies sur l'ensemble de la commune entre 30 et 90 km/h. On a pu identifier des tronçons sans régime de vitesse clair.
- Montrer les vitesses qui sont pratiquées.
- Faire une analyse de trafic avec une étude spécifique pour les heures de pointe du matin et du soir.
- Montrer les dysfonctionnements identifiés sur la commune
- Montrer les zones qui sont des zones de développement de notre PLU
- Montrer les projets qui sont envisagés sur la commune.

La troisième étape a consisté à faire des scénarios par rapport :

- À la Technopole et son extension
- Au fonctionnement du centre bourg notamment suivant l'emplacement de l'extension du groupe scolaire
- Au schéma de développement des modes doux.



Zoom sur...

Nous avons également eu un dossier d'explication sur la manière de mettre en place une Chaussée à Voie Centrale Banalisée (CVCB) Chaucidou. Le chaucidou est une chaussée sans marquage axial et avec de larges accotements revêtus. Contrairement aux bandes cyclables classiques qui sont infranchissables par les véhicules motorisés, les accotements revêtus peuvent servir pour se croiser. En région frontalière, nous sommes familiers avec ce fonctionnement qui existe beaucoup en Suisse. Nous avons préparé une étude particulière pour la route de Vovray et la route de Blécheins.

Pour avoir plus d'informations, nous vous invitons à lire les documents qui se trouvent sur le site internet de la Mairie rubrique Chef-Lieu et à nous faire part de votre vision des hypothèses d'aménagement proposées.

Plan de mise en accessibilité de la voirie et des espaces publics

Le plan d'accessibilité de la voirie et des espaces publics a été :

- Mis à jour pour le Chef-Lieu et la Technopole
- Définit pour les hameaux de Blécheins, des Pommeraies, de Chotard et de Vovray.

Ce plan a pour but la mise en accessibilité des circulations piétonnes pour les personnes handicapées ou à mobilité réduite. Il précise les conditions et les délais de réalisation des aménagements prévus.

Est considéré comme handicap, **toute limitation d'activité ou restriction de participation à la vie en société subie dans son environnement** par une personne en raison d'une altération temporaire ou durable d'une ou plusieurs fonctions physique, sensorielle ou mentale, cognitive ou psychique, d'un polyhandicap ou d'un trouble de santé handicapant. On peut aisément se rendre compte que ceci peut tous nous concerner à un moment ou à un autre de la vie.

Nous avons eu un rappel de la réglementation en vigueur avec ses évolutions depuis la réalisation du précédent PAVE. Les points d'étude sont :

- Le sol, la largeur, la pente, les dévers et les ressauts des cheminements
- Les traversées piétonnes
- Les escaliers
- Les bornes et poteaux
- Les signalétiques et informations
- Les stationnements
- Les équipements comme les boites aux lettres

Pour les cheminements nous avons une carte qui détermine si les tronçons sont :

- Verts avec des cheminements possibles
- Oranges avec des cheminements praticables mais difficile pour une personne à mobilité réduite
- Rouges avec des cheminements impossibles en termes de praticabilité ou de sécurité (obligation de passer par la chaussée).

Nous avons également une liste des points noirs.

Pour les hameaux nous avons 15 tronçons verts, 14 tronçons orange, 1 tronçon rouge et 17 points noirs. Pour le Chef-Lieu et la Technopole, la mise à jour des 66 points noirs avec la liste des travaux réalisés et des travaux restants à faire a été faite. Nous avons demandé une étude supplémentaire pour avoir également les contraintes linéaires (tronçons verts, oranges, rouges) sur le chef-lieu ce qui n'avait pas été réalisé lors de la précédente étude.

EN CHIFFRES

Panneau lumineux	18 000 euros
Achat maison « Tapponnier »	478 631 euros
Rente viagère Maison Bussat Charles	9 088 euros
Rente viagère Maison Bussat Edouard	11 900 euros
Radar pédagogique	2 448 euros
Église (3 200 + 2 330)	5 530 euros
Matériel salle polyvalente	45 768 euros
Salles de sport sous mairie	7 413 euros
Mairie	3 305 euros
Appartements communaux	14 387 euros
Étude Chef-Lieu	12 880 euros
Étude nouveau Groupe scolaire	19 346 euros
Matériel école et organisation des TAP	71 695 euros
Entretien routes, trottoirs	42 689 euros
Sentier pédestre	5 885 euros
Rénovation éclairage public	21 051 euros
Signalétique	1 560 euros
Parking	471 euros
Mobilier urbain	835 euros
Acquisitions parcellaires	163 840 euros
Stade	10 317 euros
Chicane	7 248 euros
Total TTC	947 870 euros
Etude mobilité et accessibilité	17 000 euros

Au total, ce sont près de 950 000 euros qui ont été dépensés durant l'année 2015 pour faire vivre le chef-lieu et le village tout entier.

Zoom sur...

En 2016-2017, doivent débiter les travaux de réaménagement du chef-lieu avec la construction d'un nouveau groupe scolaire ou l'agrandissement du groupe actuel, l'aménagement des abords du cimetière, le lancement des études pour la construction de nouveaux locaux techniques route de la Bossenaz et la réouverture du chemin des Parais. Sont également en projet, l'installation de commerces de proximité, notamment une pharmacie et une boulangerie, la rénovation de l'Église, la création d'une chaussée partagée à « La Place » et l'implantation d'un « Agorespace » et/ou d'un skate-park.

L'Auberge d'Archamps : un lieu pour tous

Le village a retrouvé sa sérénité et son auberge ! Sa réouverture fut une longue histoire aussi improbable que rocambolique et nous ne reviendrons pas sur les nombreux épisodes qui ont jalonnés ce processus tumultueux.

Le présent et l'avenir de ce pôle central de l'activité de notre Commune, c'est Guilhem Gazeau, le nouveau délégué de service public qui nous les écrit et ce depuis le 8 décembre 2015. L'homme est énergique et son regard franc n'a d'égal que la vigueur de la poignée de main dont il nous gratifie à chaque rencontre. Derrière une stature imposante, on devine un chef amoureux de son métier et dont la sensibilité et la créativité s'épanouissent dans nos assiettes. Guilhem est très attaché au terroir et à ses produits. Pour le bonheur de nos papilles gustatives, il ne travaille que des produits frais et de saison, qu'il marie, dépose, superpose, enchevêtre, nappe et dresse avec maestria, dans une symphonie de couleurs, de parfums et de goûts, entraînant le gourmet dans une aventure gastronomique enchanteresse et bienfaitrice. Ses partitions culinaires sont marquées à la craie sur de beaux tableaux noirs bordés de bois verni, répartis dans une salle claire et accueillante. Chaque déclinaison de plat est une invitation à l'exploration d'un univers aux saveurs raffinées sans être pompeuse pour autant.

Parlons un peu de la cave ! Guilhem a un fort penchant pour les vins bio, issus de l'agriculture biologique : «*Ce sont des vins natures, sans sulfates et qui ne demandent qu'à être apprivoisés et appréciés. Aujourd'hui, leur qualité et en mesure de surprendre en bien les inconditionnels des vins traditionnels.*» C'est en ces mots que notre chef vante les mérites de ces divins breuvages, sans dénier les arguments des autres produits de Bacchus, dont il est aussi un fin connaisseur. Mais ça, c'est le domaine de Nathanael, le maître d'hôtel, qui maîtrise son sujet sur le bout du tire-bouchon et dont les suggestions œnologiques sont toujours d'une justesse professionnelle remarquable. La maison est aussi fière de proposer aux amateurs de bières, une célèbre cervoise brassée à Chambéry, dont le nom évoque la majesté du plus célèbre mont enneigé de notre région. Une véritable invitation à la dégustation !

Des produits frais et de saison



La finesse de la cuisine proposée, attire une clientèle éclectique où chacun trouve réponse à ses aspirations culinaires et notre maître queux s'en réjouit fortement car il aspire à ce que tout le monde se sente bien dans un espace convivial et chaleureux : «*Une auberge communale est un lieu commun où tout un chacun doit trouver sa place !*», a coutume de dire le maître des lieux.

Pour ce faire, il ne manque pas d'idées. Par exemple, bien qu'il travaille essentiellement sur réservation, il a pensé le concept «*table d'hôtes*». Il s'agit d'une table d'environ une dizaine de places, prévue pour accueillir les personnes n'ayant pas réservé, mais aussi les adeptes de l'apéritif qui choisiront la formule «*glouglou*» composée d'une planche saucisson-fromage, arrosée d'un vin sélectionné avec soin par Nathanael. La création d'un tel espace outre la diversité qu'il propose, favorise les rencontres et les échanges en toute



liberté, entre clients ne se connaissant pas à la base. La grande salle de 95 couverts, peut aussi proposer les parois de ses murs aux artistes dans le cadre de vernissages ou d'expositions.

Guilhem pense aussi à permettre l'organisation de soirées thématiques de type «café-philos», accueil d'artistes et autres. A déjà eu lieu une soirée-débat ouverte à tous sur le thème de la laïcité. A cet effet, il existe la possibilité de privatiser la salle du haut, selon le nombre de personnes. Cependant cet espace ne pourrait être utilisé les vendredis et samedis, soirs de grande affluence au restaurant. Cette même salle peut aussi être mise à disposition d'associations, d'entreprises et de sociétés pour leurs réunions et séminaires, sur demande et réservation.

Il était prévu un service de dépôt de pain mais au vu de l'exercice écoulé, la population n'a pas fait montre d'un besoin réel et suffisant pour le mettre en place, malgré une ouverture dès 08h30 le matin. Guilhem reste toutefois ouvert à le remettre en place en cas de demande concrète des Archamprois, alors, n'hésitez pas à vous manifester si cela vous intéresse !

Avec l'arrivée des beaux jours, n'hésitez pas à venir profiter de la spacieuse terrasse ombragée et fleurie, d'une capacité de 65 couverts, en venant déguster un bon repas aux nuances estivales.

Cet été, notre aubergiste vous a proposé de profiter du beau parc verdoyant et ombragé attenant (ce n'est pas un lieu de soulagement pour nos amis canins) en mettant à disposition des fauteuils de jardin d'où l'on saura apprécier un apéritif convivial.

Cette présentation de notre Auberge ne serait pas complète sans l'évocation des membres de l'équipe qui œuvrent avec professionnalisme, à votre bien-être, dans un souci permanent de vous satisfaire. Aux côtés de notre chef Guilhem, il y a Florian (chef en second), Théo (chef de partie), Mike (apprenti) et Lydia à la plonge. Du côté de la salle, c'est Nathanaël le maître d'hôtel, il est secondé par Anaïs (cheffe de rang), Miguel et Tatiana au service.

“ C'est un staff dynamique et non dénué d'humour, jeune, très professionnel, et qui fait preuve d'un accueil chaleureux et efficace.”



Pour terminer, nous vous invitons à vous renseigner d'avantage, en consultant le site de l'auberge : <http://www.auberge-archamps.net/>, sur «facebook» en tapant «Auberge communale d'Archamps», sans oublier de «liker» le cas échéant.

ET SURTOUT, N'OUBLIEZ-PAS DE RESERVER
AU : 04 50 94 10 52 !

Blécheins

640 m. alt. - 325 habitants

Blécheins constitue le plus gros hameau historique du village, situé à 640 m. d'altitude, sous le promontoire du Château de Montfort et la Grotte d'Archamps.

On y trouve encore deux grandes exploitations agricoles. Le secteur a été frappé en 2014 par un important glissement de terrain qui a conduit à la reconnaissance par la Préfecture, de l'état de catastrophe naturelle. Pour en connaître l'ampleur et solliciter, à titre de précaution, la révision du Plan de Prévention des Risques Naturels (PPRN), la municipalité a fait réaliser en 2015 une étude géotechnique, en accord avec les habitants sinistrés (sous « Le Bosson »). Cet événement a conduit à reporter un certain nombre d'investissements mais n'a pas entamé le moral et le dynamisme des bléchinois. Rappelons, à cet égard, que Blécheins abrite une école de danse (animée par l'association Mouvement, présidée par M^{me} Christelle Gentinetta), qui offre des cours de danse moderne et de hip hop (proposés par Emir) très prisés de l'ensemble des jeunes du village, ainsi qu'une école privée Montessori (administrée par l'association Croquelavie et dirigée par M^{me} Lilianne Fontaine), qui accueille des enfants de la maternelle au CM2 venus de tout le territoire. Le hameau est également animé tous les mois de juillet par une tout aussi fameuse « pressée de pommes » ; ces deux événements sont organisés par l'association « Blécheins en fête » et attirent toujours de plus en plus de visiteurs. Il reste un point noir : la circulation traversante intense sur la route de Beaumont le matin et le soir. C'est une véritable plaie pour les habitants et une source de danger permanente, à laquelle nous espérons trouver une solution rapidement en accord avec le département.

“ Le hameau est également animé tous les mois de juillet par une célèbre fête de village ”



EN CHIFFRES

Étude géotechnique	30 075 euros
Trottoirs	15 428 euros
Canalisations chemin du Mely	3 540 euros
Signalisation	317 euros
Aménagement voirie	9 646 euros
Total TTC	59 006 euros

Zoom sur...

Plusieurs projets sont en cours, notamment un aménagement de la voirie qui permettra de freiner les véhicules traversant le village aux heures de pointes, l'aménagement d'une aire de tri et l'installation d'un abri bus, route de Beaumont au sud de l'intersection avec le chemin du Mély, ou encore la réfection d'un chemin prêt du réservoir. Sera également proposée, la création d'un sens unique de circulation sur la route de la Croix pour permettre aux enfants de jouer en toute sécurité entre la Fontaine et la Croix de Blecheins.

Arbigny et « Chez Blondin »

123 habitants

Le quartier d'Arbigny ou de « chez Blondin » est un quartier paisible qui domine la route d'Annecy en direction de Neydens et qui abrite quatre importantes exploitations agricoles.

Mis à part quelques petits travaux de voirie et d'éclairage, la Commune n'y a pas réalisé en 2014 et 2015 de gros investissements car le besoin ne s'en est pas fait ressentir. Il faut dire que la chaussée du chemin de Chez Blondin, ainsi que les canalisations pour l'écoulement des eaux ont été refaites en 2010, pour un montant de plus de 800 000 euros. Cet aménagement donnant toute satisfaction, l'équipe municipale actuelle n'a pas jugé utile de le prolonger, ni d'engager d'autres dépenses de voirie. Tout au plus, devons nous régulariser les transferts de propriété, qui à ce jour n'ont toujours pas été réalisés, au profit de la Commune.

Diverses dépenses ont été réalisées notamment pour la signalisation, la réparation de candélabres et la mise en place de panneaux d'affichage dans ce hameau.



Quant au panneau « sens interdit », placé en amont du « Chemin des vignes du Crêt », sur la petite bretelle reliant « Arbigny » au chef-lieu, il a été maintenu entre 6h et 10h du matin, car malgré l'ouverture du rond-point du Pont de Combe, beaucoup de frontaliers venus du sud bravent encore l'interdit pour éviter les ralentissements de la route d'Annecy. Les habitants de « chez Blondin » qui veulent se rendre au Chef-lieu le matin ne sont heureusement pas pénalisés car l'interdiction ne concerne pas la desserte locale.



Zoom sur...

Outre le projet de régularisation foncière, la Commune souhaiterait ouvrir un chemin permettant de relier « Chez Blondin » au chemin des Crêts Denier, établir un diagnostic sur l'éclairage public et engager, en concertation avec les habitants et le département, un programme de sécurisation des abords de la RD 18, notamment autour de l'abri bus.

Chosal 210 habitants - Route d'Annecy 86 habitants

Le « hameau de Chosal » est le dernier né de nos quartiers.

Constitué d'une zone pavillonnaire et d'immeubles collectifs situés le long de l'allée des Crêts d'Acier, entre l'autoroute et la route d'Annecy, il a été créé, principalement, pour faciliter le financement d'opérations d'aménagement du site de la Technopole, tout en répondant à un besoin de logements. La précédente municipalité souhaitait même l'étendre au sud par la construction d'une centaine de logements supplémentaires et d'une école. Nous nous y sommes opposés pour éviter la partition du village et nous réfléchissons désormais à une meilleure intégration de ses habitants, qui n'ont pas la chance de bénéficier d'équipements collectifs. Nous avons organisé début 2016 deux réunions publiques, durant lesquelles les habitants nous ont fait part de leur inquiétude et de leur mécontentement après avoir appris la construction, par la société propriétaire du site, d'un parking de navette- aéroport, entre l'Hôtel Best-western et les Crêts d'Acier. Un recours contre ce projet été intenté et, en attendant, d'en connaître l'issue, nous avons proposé aux riverains la création d'un parc public et d'un nouveau cheminement pour rejoindre le chef-lieu.



“ Nous avons organisé début 2016 deux réunions publiques ”

Quant aux habitants de la « Route d'Annecy », ils nous ont alertés sur les dangers et nuisances du trafic pendulaire et nous avons lancé une étude pour améliorer et sécuriser ce secteur.



EN CHIFFRES

Étude sécurisation de la route d'Annecy	13 636 euros
Étude aménagement d'un parc de jeu	5 500 euros
Total TTC	19 136 euros

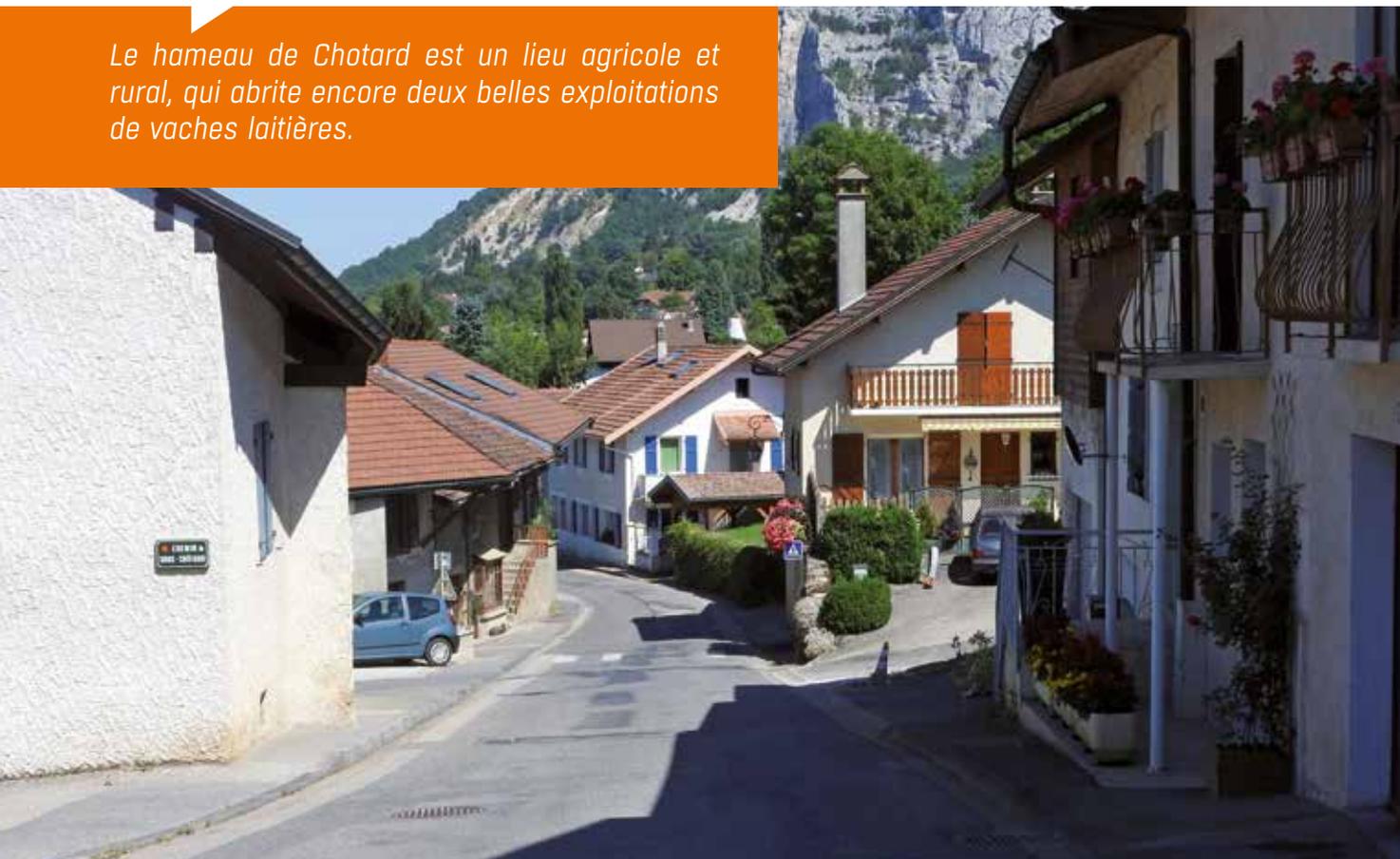
Zoom sur...

La municipalité souhaite aménager, au plus tard en 2017, un parc public avec des jeux d'enfants, protégé par la butte de l'autoroute et ouvrir deux chemins, l'un permettant de rejoindre le pont de Combe, pour accéder au Chef-lieu, l'autre passant par l'ancienne gare de chemin de fer pour atteindre les cinémas Gaumont. Le résultat de l'étude pour l'aménagement de la Route d'Annecy sera également présenté et discuté avec les riverains.

Chotard et La Montagnière

630 m. alt. - 202 habitants

Le hameau de Chotard est un lieu agricole et rural, qui abrite encore deux belles exploitations de vaches laitières.



En 2015, Chotard a connu deux importants chantiers ; l'un public qui s'est déroulé dans de bonnes conditions : l'aménagement du ruisseau sous-Chotard ; l'autre privé, qui a pu occasionner une certaine gêne, celui de la résidence des «Jardins du Pontet». Ces chantiers sont désormais quasiment achevés. Pour autant le hameau ne va pas retrouver tout de suite sa quiétude car un chantier de réhabilitation des colonnes d'eau et de réfection de la voirie a été programmé par le département et la Communauté de Communes du Genevois, entre le haut de la route de Vovray et le chemin d'Arvillard.



Zoom sur...

Dès la fin de l'année 2016, la Commune s'associera au chantier du département et de la CCG, pour aménager les bordures et la chaussée afin de freiner les automobilistes et sécuriser les piétons. L'abri bus sera également repositionné. Enfin, il existe depuis plusieurs années en mairie, un projet de réaménagement du chemin de la Montagnière, mais la réalisation d'un certain nombre de constructions individuelles a conduit à devoir le reporter. Ce projet pourra être repris, dès que les chantiers privés auront cessé.

La Croisette

1175 m. alt

La Croisette est le hameau le plus haut perché de la Commune : situé à 1175 m d'altitude, son territoire est partagé entre les communes d'Archamps, Collonges-sous-Salève et La Muraz.



La partie Archampoise, qui s'étend au sud jusqu'aux alpages de Chavanne est très prisée des amoureux de la nature et abrite une station de ski dont nous sommes très fiers. Il s'agit

de la station haut-savoiarde la plus proche de Genève qui a véritablement redémarré cette année, grâce au dynamisme de deux associations : l'association du téléski du Salève (présidée par Antony Rey) et l'association du Foyer de fond (présidée par Patrice Prunier). Les bénévoles, aidés de deux saisonniers, Pierre Chauvet, pisteur secouriste et Fabien Dusonchet chargé de l'accueil des fondeurs, ont entretenu et damé les pistes comme de vrais professionnels, ce qui a permis d'accueillir, jusqu'au 19 mars, de nombreux skieurs et notamment les classes des écoles de La Muraz. Ce succès, nous le devons aussi à l'engagement du Syndicat Mixte du Salève, ainsi qu'au soutien des communes environnantes et du département qui nous ont permis de réaliser de gros investissements pour rénover le téléski, réhabiliter le foyer de ski de fond (qui dispose désormais d'une belle salle hors-sac et de réunion) et acquérir un nouvel engin de damage.

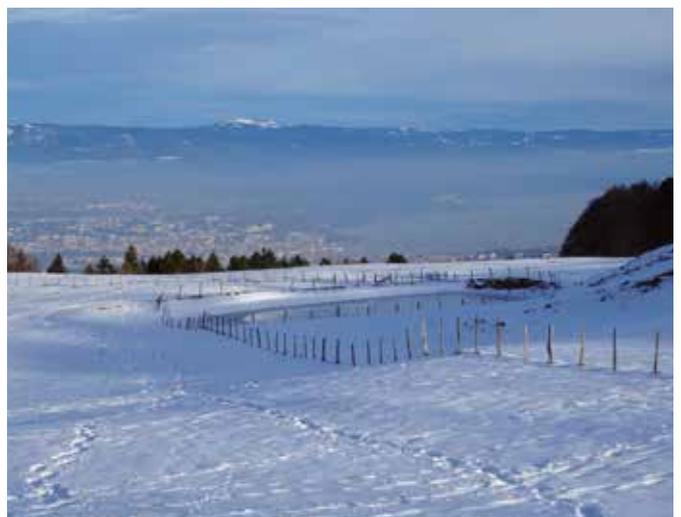
Zoom sur...

Fort du succès de cette saison, la Commune d'Archamps souhaite agrandir la grange du Foyer pour abriter la nouvelle dameuse, refaire une partie de la toiture pour éliminer les tuiles en fibrociment contenant de l'amiante et construire un poste de secours et un dortoir. Le département de Haute-Savoie nous soutient dans cette aventure puisqu'une nouvelle subvention de 84000 euros nous a été attribuée par le Conseil Départemental début 2016.



EN CHIFFRES

Dameuse	171 000 euros
Réhabilitation du téléski	123 800 euros
Rénovation du Foyer de ski de Fond	52 318 euros
Matériel de sécurité/secours pistes	8 935 euros
Total TTC	356 053 euros
Subventions	
Département	40 000 euros
Région	38 500 euros



Quand le Salève se raconte

Depuis quand veille-t-il sur Archamps et sur tout le bassin lémanique ? Quels secrets millénaires recèle-t-il du haut de sa majesté imposante ? Qui est ce massif montagneux aussi mystérieux qu'attirant ? Dit Salève, parle-nous ! Certains d'entre nous, passionnés de ton histoire, ont très bien su apprivoiser une partie de tes légendes, je pense notamment à Dominique Ernst, qui dans ses captivants ouvrages «le Salève, des histoires et des hommes» ou encore «Histoires et légendes au Pays du Salève», édité par la société d'histoire régionale «La Salévienne», en 2008, dévoile une partie de ton riche vécu, en collaboration avec d'autres curieux, avides de te connaître.



Mais nous voulons en savoir encore plus ! Alors, quoi de mieux que de rencontrer ceux qui foulent ton sol depuis des générations. C'est ce que j'ai décidé de faire, mais pour y parvenir, encore me fallait-il une clé d'entrée, un sésame pour approcher ces gens du terroir. Le hasard voulut que je rencontre l'homme de la situation en la personne de **Michel Brand** et le comble fut que nous nous rencontrâmes sur les flancs du Salève justement, par une belle journée d'été. Attablé à ses côtés sous la tente d'une buvette éphémère, j'absorbais, outre un bon verre de vin, les paroles de cet homme qui semblait habité de sa terre. À l'écoute de ses récits chargés de passion et d'authenticité, je me sentais transporté dans les époques évoquées et je vivais ces aventures. Mais je vous reparlerai de Michel, s'il est d'accord

bien entendu, ses connaissances, sa mémoire et ses écrits sont tellement précieux. Avec gentillesse, il fut d'accord que nous collaborions afin de vous faire partager toute la vie de notre Salève au travers de petits reportages rapportés dans la feuille d'informations «Le Cœur d'Archamps» et le bulletin municipal annuel.

Sur les conseils de Michel, nous décidâmes que notre premier volet serait consacré aux chalets d'alpage existant encore sur les pentes saléviennes et en premier lieu celui dit du «Petit Pommier». Michel savait qui nous en parlerait de la meilleure des façons et il organisa un rendez-vous avec **Monsieur Arsène Veyrat**, un des derniers bergers du Salève.

À l'arrivée de notre voiture dans la cour du corps de ferme, l'homme sortit sur le pas de la porte, béret sur la tête, d'une grande stature, que les années de rude labeur n'étaient pas parvenues à courber. Il nous serra la main d'une poigne ferme et rugueuse et nous invita à entrer. C'était l'hiver et le crépitement des flammes dans le poêle à bois trônant dans une salle à manger d'un autre temps, ajouta à l'atmosphère chaleureuse que dégageaient à la fois l'homme et la pièce. Il tira deux chaises de bois sur lesquelles nous primes place, puis s'installa de l'autre côté de la table nappée d'une toile cirée, où trainaient quelques miettes qu'il chassa machinalement d'un revers de main. Sa première phrase fut : «j'vous sers un coup ?». Nous déclinâmes poliment l'invitation et il n'en prit point ombrage. C'est à cet instant, quand il leva vers nous son regard vif et malicieux, aux nuances gris-bleues, que je découvris vraiment son visage, certes strié de plis trahissant un âge certain, mais dégageant une fraîcheur étonnante contredisant ses insoupçonnés 86 printemps. Malheureusement, vous devrez vous contenter de cette description, car Arsène est pudique, de plus, il a déjà fait une

mauvaise expérience après que la presse eut diffusé une photographie de lui, qui lui valut jadis, une situation désagréable. Nous ayant demandé de ne pas en relater les faits, nous respectons sa demande. Cela rajoute à l'aura du personnage déjà haut en couleurs.

«Alors, qu'est-ce que vous voulez savoir ?», demanda Arsène sur un ton à la fois ferme

et curieux. Michel commença à lui parler de leurs familles respectives, ce qui permit à notre berger de le resituer et de se sentir en confiance. Alors il nous raconta, avec cette

“Quels secrets millénaires recèle-t-il du haut de sa majesté imposante ?”

humilité indescriptible qu'ont les gens de cette génération, à évoquer une existence extraordinaire, parfois rude, sur un ton naturel, sans dramatisation, colorant son récit d'une authenticité fort touchante.

« Il y a environ mille vaches sur le massif. Moi ça fait 30 ans que je suis au p'tit Pommier. Le propriétaire de cet alpage est Monsieur Alain Bordier qui loue à Monsieur Zeller. Avant c'était la SAFER qui gérait puis elle a remis... La montagne est sur la commune de Vovray-en-Borne. Aujourd'hui, elle est exploitée par le fils de Monsieur Zeller pour qui je travaille.

Nous, on fait essentiellement de la génisse, de la Brune des Alpes exactement, c'est une race à lait. Elles arrivent aux environs du 20 mai, sinon elles pâturent en suisse vers Meyrin. La date d'arrivée est tributaire des conditions météo. On accueille des génisses âgées de 5-6 mois jusqu'à 2-3 ans, ces dernières étant la première vèlée. Les petites de 5 mois à presque 2 ans arrivent les premières et elles se repaissent de cette belle herbe qu'il faut savoir entretenir de saison en saison.

Avant, j'habitais le chalet de berger à l'année, sans eau ni électricité, c'était une vie comme ça, mais on ne se plaignait pas... La solitude n'était troublée que par le bruit de la bise, qui souffle fort dans ce lieu ouvert à 1250 mètres d'altitude. Mais aujourd'hui, il n'est plus habitable et puis... je n'ai plus l'âge. Avant, on rentrait les bêtes le soir, mais à présent elles ne rentrent plus, alors je monte aux alentours de 8h du matin et je redescends au soir.

Dans l'temps, on faisait souvent venir le vétérinaire et ça coutait cher. Moi je soigne les bêtes moi-même. Pour les bobos courants, avec l'expérience, on détecte facilement les symptômes et on sait comment les soigner. Les panaris aux pattes par exemple ou les yeux qui pleurent, je les repère et j'ai les produits qu'il faut pour y remédier. On appelle ça avoir l'œil ! Bien sûr pour les vèlages, je fais appel au vétérinaire.

Avant, l'alpage était traversé par un cours d'eau qui venait de la source des Pitons, il y avait même une grotte pleine d'eau sous la Thuile, mais de nos jours, le débit est de plus en plus faible, c'est dommage, mais c'est comme ça !»

À ce moment du récit, nous lui demandons s'il y a un évènement qui l'a particulièrement marqué durant cette vie de berger. Il réfléchit un long moment en soulevant son béret et en grattant sa chevelure argentée encore abondante, puis il dit : « Vous savez, en trente ans de métier, il s'en est passé des choses... » Et puis soudain, ses yeux s'engorgent de

larmes que sa dignité parvient à peine à retenir, il marque de nouveau un temps d'arrêt puis, en reprenant son souffle et d'une voix altérée par l'émotion, il murmure : « Il y a dix ans, il y a eu un orage terrible... et six génisses sont mortes foudroyées. Et ça... c'était triste et pas beau à voir ! » Nous ressentons dans ses propos, tout l'amour inhibé resté intact, que l'homme a pour ses animaux, au-delà des années de pratique qui pourraient laisser entendre qu'après tout ce temps, on ne fait plus qu'une routine sans plus d'émotion aucune. Ce n'est de loin pas son cas et l'on sent la passion vissée au corps et au cœur d'Arsène, comme si l'homme était indissociable de ce métier. La notion du temps

“ Vous savez, en trente ans de métier, il s'en est passé des choses... ”

nous échappait. Le jour avait décliné quelque peu derrière les rideaux, garants fragiles du précieux instant. Quelle heure pouvait-il bien être ? Le son de sa voix aurait pu m'emporter encore longtemps au cœur de cette vie d'une grande simplicité mais d'une authenticité sobre, riche de son sens de l'observation. Il conclut d'un ton nostalgique : « Vous savez, les

jeunes générations ne connaissent pas, ils n'écoutent pas les anciens... C'est comme ça ! »

Nous vous avons écouté monsieur Veyrat, et nous sommes sortis grandis par votre histoire, avec le sentiment d'avoir grâce à vous, le droit de nous considérer un peu aussi comme des fils du Salève. A regrets, nous dûmes prendre congé de notre très attachant conteur, non sans qu'il tente une seconde fois de faire état de sa chaleureuse hospitalité : « Vous êtes sûrs, vous voulez rien boire ? » Merci Arsène ! Grâce à vous, le temps d'un après-midi, je me suis senti berger sur le Salève dans les années 80 et notre montagne nous a encore livré un de ses secrets qui font notre propre histoire.



Texte : Gaël Louchart et Michel Brand. Photographie : Michel Brand

Vovray

635 m. alt. - 201 habitants

Le hameau de Vovray, qui fait partie avec Chotard et Blécheins des trois hameaux d'Archamps dotés d'une fontaine, est un véritable village dans le village.



Aux beaux jours, ses habitants se rassemblent régulièrement sur «leur» petite place ombragée, près de la Fontaine et toute l'année l'hôtel-restaurant Brun (tenu par M. et M^{me} Puille) vous accueille dans une ambiance chaleureuse et familiale. Si vous ne connaissez pas encore ce lieu exceptionnel, venez-y pour déguster notamment les meilleurs filets de perche de la région, servis avec d'incomparables

petites pommes de terre sautées, dont seul M. Puile a le secret. Et en dessert, commandez un vacherin glacé, fait maison : il est unique au monde !

Cette année, le département a refait la chaussée, la commune s'est occupée de l'entretien courant, l'élagage de quelques arbres ou la sécurisation du ruisseau ; mais nous avons constaté que la vitesse des automobilistes le traversant est excessive et des travaux de sécurisation doivent être entrepris.

Zoom sur...

Il est prévu de refaire le marquage au sol des passages piétons et d'installer des chicanes pour freiner les véhicules. Nous avons également entendu la demande des habitants d'avoir davantage d'illuminations à Noël.

EN CHIFFRES

Panneaux d'affichage	117 euros
Aménagement ruisseau	747 euros
Total TTC	864 euros

Les Pommeraies et « Au quart » 220 habitants

À première vue, « Les pommeraies » ressemblent plus à un quartier pavillonnaire qu'à un véritable hameau, mais il y existe une véritable vie locale qui en fait tout le charme.

Cette vie s'organise à la belle saison autour des terrains de tennis qui constituent le cœur du quartier et la plupart des habitants participent chaque été à une sympathique et très conviviale fête des voisins. En 2015, la Commune n'y a pas réalisé de gros investissements. Les containers de tri installés en 2014 donnent satisfaction et devraient devenir semi-enterrés, et la voirie est en relativement bon état (trop peut-être, puisque l'on nous signale régulièrement, malgré les ralentisseurs, des vitesses excessives). Tout au plus doit on relever, qu'une mare pour favoriser la reproduction des batraciens et le maintien de la biodiversité a été creusée, à l'huile de coude, le long du Chemin des Teppes. Ce chantier animé par le Syndicat mixte du Salève et la FRAPNA a été l'occasion d'une belle rencontre entre l'équipe municipale et des « piocheurs » de tous âges, amoureux de la nature.

“ Une mare pour favoriser la reproduction des batraciens et le maintien de la biodiversité a été creusée. ”

Zoom sur...

En 2016, a débuté le chantier de l'aménagement du chemin du Quart, visant à canaliser le ruisseau qui le longe. Et il sera question, pour prolonger des discussions entamées en 2014, de trouver la meilleure façon de financer la construction d'un nouveau « pool house » que le tennis club appelle de ses vœux.



EN CHIFFRES

Réfection des ralentisseurs	7 600 euros
Aire de tri sélectif	1 500 euros
Entretien tennis	2800 euros
Total TTC	11 900 euros



La Capitale : 5 habitants

La zone de la Capitale est la partie d'Archamps, située au nord du pont de Combe qui jouxte directement la frontière suisse. Vous la connaissez pour ses principales enseignes : «Daffy Moto», «Cycles expert», le garage «Ford», l'hôtel «Ibis Budget», ou le Restaurant «B com Brasserie», auxquels vous pouvez ajouter même s'il n'est pas situé sur le même côté de la route, l'hôtel-restaurant «Buffalo-Grill».

Cette zone a été marquée en 2015, par la fin du chantier mené par le département, du Rond-Point du Pont de Combe et par l'aménagement, à la charge de la Commune, de la Contre-allée de la Route départementale 1206. Cet aménagement est enfin terminé et nous espérons qu'il apportera toute satisfaction aux occupants du site et à leurs clients. Il comprend notamment une voie de chaussée partagée - pour véhicule à moteur et cycles - qui devrait être prolongée vers Collonges, sous une forme qui est à l'étude. Les commerçants de cette zone sont tous des passionnés, que nous avons eu l'occasion de vous présenter dans notre bulletin mensuel. N'hésitez pas à aller les rencontrer, ils sont la première vitrine d'Archamps et méritent d'être connus.



Zoom sur...

En 2016, la Commune a terminé les aménagements de la contre-allée et conclura avec le département une convention qui lui permettra d'aménager le Rond-Point du Pont de Combe, sur un thème qui devrait rappeler son histoire. L'aménagement des accotements de la RD 1206 jusqu'à Collonges-sous-Salève sera également étudié pour la création de parkings (pour le marché du dimanche), d'un trottoir et d'une piste cyclable.

Enfin, la zone agricole située en face, de part et d'autres de la frontière, a été identifiée comme pouvant accueillir, après la récolte, un spectacle transfrontalier intitulé « les Migrants » sur lequel la municipalité travaille activement. Le projet a reçu l'approbation des communes de Bardonnex, Troinex et Veyrier et des contacts seront pris prochainement avec les propriétaires concernés pour un événement qui, si tout se passe bien, pourrait voir le jour en 2017.



EN CHIFFRES

Étude aménagement de la contre-allée	65 893 euros
Réfection de la contre-allée	210 000 euros
Totem	2 757 euros
Total TTC	278 650 euros

La Technopole

Contrairement à ce que beaucoup pensent, la Commune d'Archamps n'a pas la compétence pour gérer la zone économique de la Technopole et, elle ne possède pas non plus de grand terrain, ni de biens sur ce secteur. Le seul bâtiment sur lequel nous avons des droits est celui qui abrite les tennis couverts et pour lequel nous finançons 65 % des travaux d'entretien (charpente, électricité, sanitaires), la Commune de Bossey couvrant les 35% restant.

Le reste de la zone est administré par le Syndicat Mixte d'Aménagement du Genevois (SMAG), composé d'élus du département et de la Communauté de Communes du Genevois (CCG) et son concessionnaire la Société d'Economie Mixte d'Aménagement du Genevois (SEMAG), avec ses filiales.

Les seuls véritables pouvoirs que nous ayons sont le pouvoir de délivrer ou de refuser les autorisations d'urbanisme et le pouvoir de police du Maire. Ainsi, sur un bâtiment comme le bâtiment ALLIANCE, dont vous pouvez constater chaque jour le délabrement et la désertification, ni la Commune, ni le SMAG n'ont de prérogatives. Il s'agit d'un bâtiment privé, géré en copropriété. Et si rien n'avance, c'est tout simplement parce que le propriétaire de la galerie n'entreprend aucuns travaux.

Comme il s'agit toutefois d'un établissement accueillant du public, le Maire veille au respect des normes de sécurité et il pourrait en cas de nécessité, ordonner la fermeture de la Galerie. Ce serait très dommageable car dans la Galerie, à côté du Cinéma Gaumont, il y a encore des commerçants qui se démènent pour offrir aux travailleurs du site comme aux visiteurs, de la restauration, de la culture et du divertissement. Mais la sécurité est à ce prix.

En attendant des jours meilleurs, il faut cependant se réjouir du dynamisme du reste de la zone, qui accueille de très grandes entreprises connues à l'échelle nationale (BOTANIC,

MIFROMA, MIGROS FRANCE, CREDIT AGRICOLE TITRE, etc.) voire mondiale (VIVACY, MEGGIT SENSOREX, etc.). Et la technopole c'est aussi un BIOPARK pour les biotechnologies, un groupement d'intérêt économique pour la mécatronique (MIND), des start-ups dans de multiples domaines, des hôtels (IBIS, BEST-WESTERN), un centre de Convention pour l'organisation de congrès et même des instituts de formation universitaire comme le EUROPEAN SCIENTIFIC INSTITUT (<http://www.esi-archamps.eu/>) ou le EUROPEAN INSTITUTE OF PURCHASING MANAGEMENT (<http://www.eipm.org/>).

Pour vous en rendre compte, vous pouvez visiter le site internet de la technopole (<http://www.archamps-technopole.com/fr/>) ou tout simplement aller sur place : vous y découvrirez près de 250 entreprises qui emploient plus de 2000 travailleurs chaque jour. Vous pourrez vous restaurer auprès des quelques établissements qui sont encore dans la galerie, ou des Food-Trucks, qui sont venus en renfort. Vous pourrez également passer d'agréables et enrichissantes soirées culturelles lors des «Rendez-vous d'Archamps».

Une technopole verte

La municipalité souhaiterait améliorer la Nature en ville et notamment dans la Technopole. Nature et ville, ce sont deux mots qui masquent une définition complexe. Qui dit Nature en ville dit assemblage d'espaces verts, bâtiments, toitures végétalisées, oiseaux, ruisseaux et berges, mobilités douces etc... Le but est de rendre l'espace perméable à la nature pour qu'elle s'y installe pleinement et durablement. La biodiversité en ville est en effet, gage de la qualité du milieu et du bien-être de ses habitants. Il faut considérer la ville comme un écosystème associant êtres vivants et environnement qui doivent a priori cohabiter sans que l'un ne prenne le dessus sur l'autre.

Pour offrir dans la Technopole des espaces verts de rencontre, des chemins de mobilité douce et autres aménagements durables, le Conseil municipal a adopté la «Charte de la Nature en ville» et les services vont recevoir les formations cet été.

Comme disait Antoine de Saint-Exupéry :
«**Nous n'héritons pas de la Terre de nos parents, nous l'empruntons à nos enfants.**»

Zoom sur...

Le SMAG et la SEMAG ont des projets de développement principalement dans le domaine de l'innovation et des biotechnologies (Initiative Transintech) et sont soutenus en ce sens par l'État et la Région. Néanmoins, du fait de la perte de compétence économique du département, suite à la loi NOTRE, il pourrait y avoir un changement de gouvernance au sein du SMAG qui fait planer quelques incertitudes sur les institutions qui poursuivront le développement de la Technopole.

EN CHIFFRES

Entretien tennis couverts	34 507 euros
Rétrocession fiscale au SMAG	191 000 euros
Total TTC	225 000 euros

L'agriculture sur la Commune

Le Conseil municipal accorde une importance particulière à la restauration de ses chemins ruraux car ils sont utiles pour les récoltes agricoles, mais aussi pour que la population Archampoise puisse s'oxygéner et profiter du cadre de vie lors de promenades. Ces chemins ont besoin de restauration voire de réouverture.

Pour tirer un bilan de l'année 2015, la commission Agriculture s'est réunie dès que besoin, notamment pour le chemin du «Crêt Denier» suite à son ravinement par les fortes pluies des années précédentes. La restauration a ensuite été lancée et achevée début 2015 pour un très bon résultat.

La route forestière avait besoin d'être réhabilitée donc un broyage de part et d'autre du chemin a été effectué par l'entreprise l'Eta Lyard avec curage et drainage. Des travaux de busage ont été également réalisés par les agents communaux. Sur ce chemin, les travaux seront étalés de manière quotidienne sur plusieurs années afin de préserver son état.

La commission a ensuite traité le cas du chemin des Pommeraies au Lieu-dit des Parais. Le but était de rendre ce chemin agricole piétonnier pour relier le Chef-lieu à Chotard. Cette réhabilitation est en cours, elle nécessite la réouverture totale sur le bas car le chemin s'était refermé avec le temps, puis plus haut, une restauration simple va être réalisée avec canalisation et drainage des eaux de l'ancien réservoir et des eaux de ruissellement.

Par la commission Agricole, en cette période d'incertitude dans le monde des agriculteurs, la Commune se veut à l'écoute de leurs projets et de leurs difficultés, elle soutient notamment le projet de mise à l'étude d'un méthaneuseur par la Communauté de Communes du Genevois. La commission a d'ailleurs émis une vigilance SAFER sur le foncier au Salève.

La municipalité salue l'engagement des Agriculteurs toujours présents aux réunions et sur le terrain et les remercie pour leur investissement lors de la Fête de la Saint-Maurice.

Archamps est un village qui doit garder ses racines rurales forgées par son histoire et préserver ses activités agricoles. Bon courage à tous les agriculteurs !



“ Ces chemins ont besoin de restauration voire de réouverture pour certains.”



La Communauté de Communes du Genevois (CCG)



La Commune travaille avec la Communauté de Communes du Genevois à laquelle elle appartient avec 16 autres communes : Beaumont, Bossey, Chenex, Collonges, Dingy-en-Vuache, Jonzier-Epagny, Chevrier, Saint-Julien en Genevois, Valleiry, Viry, Présilly, Vulbens, Savigny, Vers, Feigères, Neydens. La Communauté de Communes agit sur notre quotidien puisqu'elle gère plusieurs compétences telles que le transport, la petite enfance, l'aménagement du Territoire, l'accueil des gens du Voyage, le Programme Local de l'Habitat (PLH), la gestion de l'environnement, de l'eau et des déchets... Vos trois conseillers communautaires sont : Laura Devin, Olivier Silvestre et Xavier Pin. Ils participent régulièrement au bureau, aux conseils communautaires, ainsi qu'à un certain nombre de commissions.

Les projets et actions de la CCG sont présentés à l'adresse suivante : <https://www.cc-genevois.fr/>



Le Syndicat Mixte d'Aménagement du Genevois (SMAG)

En tant que membre de la CCG, la Commune a deux représentants au sein du Syndicat Mixte d'Aménagement du Genevois (SMAG) en charge du Technopole. Nous œuvrons, aux côtés du Président de la CCG et de son vice-président en matière économique, et aux côtés des élus du Conseil Général pour prendre les décisions stratégiques de développement. Cette année, nous avons dû concentrer nos actions pour anticiper les conséquences de la Loi NOTRE et trouver les structures d'avenir capables de gérer la Technopole.

La Commune d'Archamps reverse chaque année au SMAG la totalité de la taxe foncière bâtie perçue sur le site (soit 190 000 euros par an en moyenne) et garantit, de manière conventionnelle, la réversion par la CCG d'une grande part de la fiscalité professionnelle qu'elle perçoit.

Le site d'archamps Technopole : <http://www.archamps-technopole.com/fr/>

Le Centre Communal d'Action Sociale (CCAS)

est un acteur clé pour l'action sociale sur la Commune. Il se compose d'élus et de membres désignés par le Maire. Un CCAS est obligatoire pour toute commune dont le nombre d'habitants est supérieur à 1500. Diverses actions au choix de la Commune sont menées par le CCAS en faveur de publics variés (personnes âgées, enfants, personnes en difficulté...).



Nous contacter

CCAS@mairie-archamps.fr

Mairie d'archamps

rue de la mairie

74160 Archamps

04 50 43 62 18

Les membres

Xavier PIN

Président de droit

Laura DEVIN

Vice-Présidente

Séverine CHOPARD RIDEZ

Élue du Conseil municipal

Olivia SIMEONI

Élue du Conseil municipal

Danielle SCHNELLMANN

Désignée par le Maire

Catherine FONTAINE

Désignée par le Maire

Monique BAUDRION

Désignée par le Maire

Maryline GAZEAU

Désignée par le Maire

EN FRAIS DE FONCTIONNEMENT, LE BUDGET DU CCAS EST LE SUIVANT

Dépenses 2015	11 545,40 euros
Recettes 2015	5 200 euros
Dépenses prévues en 2016	15 947,02 euros
Recettes prévues en 2016	15 700 euros

Pour les enfants, avec le conseil municipal

- convention de la Commune avec la Fédération des Œuvres Laïques de Haute-Savoie (FOL74) ;
- centre de loisirs de Cervonnex ;
- centre de loisirs de Collonges-sous-Salève.

En cas d'insuffisance de ressources pour les vacances de vos enfants, n'hésitez pas à nous rencontrer.

Pour les associations à vocation sociale

- subventions à l'aide alimentaire (ALFAA, banque alimentaire, secours catholique...);
- subventions à l'EHPAD de Viry ;
- subventions aux associations chargées de l'animation dans les Ehpad (Visites des malades à l'hôpital).

Le CCAS d'Archamps a mené plusieurs actions en 2015.

Pour les aînés

- préparation de cours d'informatique par la commission intergénérationnelle ;
- repas du CCAS offert aux aînés ;
- cadeaux de Noël distribués aux aînés ;
- organisation du transport pour que nos aînés sans véhicule puissent se rendre aux manifestations communales (réunions, célébrations, fêtes de village) ;
- portage de médicaments par un membre du CCAS en cas de nécessité.

Pour les familles

- aide financière d'urgence pour les frais périscolaires ;
- logements d'urgence avec les logements de la Communauté de Communes du Genevois ;
- décision d'attribution des logements sociaux de la Commune ;
- gestion des dossiers d'obligation alimentaire ;
- portage des repas à domicile pour les personnes ne pouvant pas se déplacer, temporairement ou de façon permanente ;
- subventions aux associations d'Aide à domicile (ASSAD, ADMR) ;
- convention avec la commune de Saint-Julien en Genevois pour la prise en charge d'une partie des frais de cantine d'enfants scolarisés en classe spéciale.



Si vous avez plus de 67 ans et que vous n'êtes pas inscrits sur les listes électorales : informez-nous soit par e-mail soit par téléphone pour que nous puissions vous tenir informés de nos actions en faveur des aînés !

Remerciements

L'équipe du CCAS était présente au vide-grenier organisé par le Sou des écoles d'Archamps. La générosité de la famille Bussat a permis de récolter des fonds par la vente des objets de leur maison du village.

Vive la solidarité des villageois ! Grâce à vous le CCAS a reçu :

- des fonds redistribués à des enfants en difficultés financières ;
- un fauteuil roulant ;
- un ordinateur pour 2 collégiennes en difficultés.

Si vous le souhaitez, pour agir concrètement au plus près de chez vous, sachez que tout don monétaire effectué au profit du CCAS ouvre droit à la réduction d'impôt prévue par l'article 200 du Code général des impôts.

Projets 2016

- Poursuivre les actions menées en 2015.
- Offrir une offre plus large de prestataires pour les livraisons de repas à domicile pour les personnes dépendantes.
- Mettre en place des cours d'informatiques pour les Aînés avec la Commission Intergénérationnelle.
- Réaliser l'Action cinéma en faveur des aînés.

Vie des associations

La Commission



Ce sont les 7 membres de la commission « Vie publique, associations » qui se réunissent chaque trimestre pour étudier les demandes de subventions avec grand soin avant de les soumettre au Conseil municipal, sous la vice-présidence de Marie-Claude Bonnamour.

Un formulaire de demande de subvention a été mis en place et sera prochainement sur le site de la mairie.

La commission est également présente dans diverses manifestations (repas des Aînés, 11 novembre, vœux du maire etc..) et est à votre écoute si vous avez des questions ou des propositions.

Karaté Do Nippon



Le Karate-Do Nippon se porte bien et continue d'innover !

Dans sa quinzième année, le **Karate-Do Nippon** compte plus de soixante-dix élèves de tous âges **en Karaté** (une vingtaine d'enfants de 6 à 9 ans, des ados, des adultes hommes

et femmes) et une équipe d'enseignants diplômés, du 1^{er} au 4^{ème} Dan. Il a aussi ouvert une section **Krav-Maga**. Avec ses deux salles, ses tatamis, sacs de frappe, ses vestiaires modernisés, et tout le matériel technique nécessaire à son enseignement, ce club est une petite exception dans toute la région.

Cette année, le **Karate-Do Nippon** a décidé de favoriser la formation continue, en offrant à tous ses licenciés de karaté cinq stages, animés par **Karen Saint-Patrice**, championne du monde junior kata par équipe en 2003. Il propose aussi six stages de Yoga, animés par **Marie-Jeanne Schorderet**, diplômée de l'école de Yoga Sivananda Vetanda, dans sa forme traditionnelle comprenant des exercices de respiration (pranayama), des asanas (postures), de la relaxation et de la méditation.

Vous voulez essayer l'une ou l'autre de ces pratiques ? Prenez contact ou venez voir par vous-même !

L'association est située derrière la Mairie d'Archamps, côté parking, au 70, route d'Arbigny- 74160 Archamps



T. 04 50 95 18 25
admin@karate-do-nippon.com
www.karate-do-nippon.com

L'École de musique ABC

C'est grâce au soutien des communes d'Archamps, Bossey et Collonges (ABC) que l'école de musique reçoit cette année plus de 210 élèves. Dès l'âge de 5 ans, les enfants sont accueillis dans les classes d'éveil musical puis dans les classes de solfège et d'instruments.



Affiliée à la Confédération Musicale de France, l'école a pour mission d'enseigner la musique par une formation complète qui destine l'élève soit à devenir un amateur «éclairé», soit à poursuivre ses études dans les classes professionnelles des conservatoires.

Depuis la rentrée 2014/2015, deux des professeurs participent aux activités proposées par la Mairie d'Archamps dans le cadre des nouveaux aménagements du temps scolaire (TAP). Cette collaboration de deux années est fructueuse et enrichissante tant pour les professeurs que pour les enfants des écoles.

Pour Noël, l'année 2015 s'est terminée par une très belle audition d'élèves à l'Église d'Archamps. Nous avons pu entendre les flûtes, saxophones, clarinettes, et les violons ainsi que l'orchestre à cordes de l'école regroupant violons et violoncelles. Ce fût une très belle soirée. À cette occasion, 10 élèves ayant obtenu les meilleurs résultats aux examens de fin d'année se sont vu remettre des places de concert de l'Orchestre de Chambre de Genève (OCG) par le président, Mr Jérôme Barra. Ce partenariat avec l'OCG se poursuivra en 2016 pour la 3^{ème} année.



 T. 04 50 95 32 90
Ecoledemusique.archamps@gmail.com

Les manifestations

qui ont eu lieu sont les suivantes :

Concert Quatuor à cordes

Le professeur de Violon donnera un concert avec son quatuor le mardi 3 mai à l'église d'Archamps. Il y aura également la participation de quelques « grands » élèves de l'école ABC.

Concert Piano-Violon

Donné par le professeur de piano. Le vendredi 6 mai à 18h à l'Aula de Collonges.

Fête de la musique

Le Mercredi 22 juin 18h30 à 20h30. Devant et autour de l'école de musique.

Stage Flûte et Guitare

Pour tous les amateurs de musique faisant partie ou non de l'école. Du 10 au 15 juillet à l'école ABC.

Stage Orchestre à cordes

Également ouvert à tous (extérieurs à l'école ou non). Du 31 juillet au 5 août.



Pour chaque manifestation, une affiche sera distribuée le plus largement possible et collée à l'entrée de l'école. Vous pouvez retrouver les dates sur le site de l'école : www/ecoledemusiqueabc.fr

Pour tout renseignement concernant les cours, les tarifs, les horaires ou autre, n'hésitez pas à téléphoner ou à laisser un courriel.

Les inscriptions pour la rentrée 2016/2017 se prennent à partir du 15 juin 2016.



RodRider

On a cru qu'il ne neigerait pas cette année... puis l'or blanc est arrivé en conséquence, mais juste un petit peu trop tard pour pouvoir faire le Contest de saut à ski et snowboard freestyle comme prévu. Heureusement, les centimètres d'or blanc ont permis de mettre en place la désormais mythique Big-AirBag pour assurer le spectacle le Samedi 13 février 2016.

Ce dernier a ravi les riders accomplis qui ont pu effectuer des figures impensables, sans risquer l'accident, mais également les novices, qui bravant leur peur, ont osé se lancer sur la rampe avec succès.

Le téléski ré-ouvert cette année a permis à tous de profiter de la piste de ski et simplifié l'accès à la piste de lancement du BigAirBag, comme lors des premières éditions, et ceci pour notre grand bonheur.

Le temps a relativement été avec nous durant la journée. Le soleil est même venu rayonner dans nos contrées et a égayé encore plus l'événement.



Afin de réchauffer les cœurs et les ventres, les cuisiniers ont mitonné, avec les produits de notre région, une superbe tartiflette géante accompagnée d'une salade.

Nous pouvions bien entendu nous désaltérer au nouvel Ice Bar. Le vin chaud dont la recette restera secrète et toutes les préparations du bar, ont toujours été servis avec le sourire par les bénévoles.

Cette année, la fameuse soirée concert a eu lieu à la salle des fêtes d'Archamps.

La salle s'est rapidement remplie pour la première partie avec le groupe déjanté «À Bout de Fliches» qui a un style de fou c'est certain ! Ils ont été rapidement suivis par «Kya Bamba sound», nouveau phénomène reggae dancehall made in Switzerland.

Comme lors de chaque édition, la fête a duré jusqu'au bout de la nuit grâce à un ami DJ LE CHEVELU !!

Croisons les doigts pour que l'année prochaine, lors de la 10^{ème} édition de «La Croisette s'amuse» la neige soit présente en quantité.

En 2017, devrait avoir lieu la 5^{ème} édition de l'événement d'été de Rodrider, «The Rod Again», course de VTT DH (vélo de descente dans la forêt) qui se déroulera comme les années précédentes sur le terrain d'Archamps.

Le Fil d'Ariane

Comme à l'origine de la légende du Fil d'Ariane, l'association culturelle nous guide aussi bien à l'écoute d'un concert que sur les traces d'un illustre peintre, ou à la découverte d'une ville, la visite d'un château, d'un moulin, d'une grotte, d'un musée ou à la rencontre de conférenciers chevronnés.

Tout ceci se fait dans une ambiance chaleureuse où se mélangent le sérieux, les rires et la bonne humeur. C'est l'occasion de rencontrer des personnes qui partagent un intérêt pour les activités culturelles et de discuter avec les artistes, musiciens, photographes...

Car le Fil d'Ariane, c'est aussi le traditionnel concours-expo photos tous les ans au printemps.

Les points forts du programme 2016 :

- Quintette à cordes avec guitare, dimanche 20 mars 2016, 17h, église de Bossey ;
- En mai, juin et septembre : des sorties et visites ;
- Orchestre de chambre de Mössingen (Allemagne) avec l'Ensemble vocal Pierre de Lune : concerts samedi 1^{er} et dimanche 2 octobre ;
- En novembre, un concert Flûte de Pan (Michel Tirabosco) et harpe (Anne Bassand).

Vous trouvez tout le programme sur : www.fil-ariane.asso.fr

Cela vous intéresse ? Alors n'hésitez pas à venir à la prochaine manifestation ou, mieux, devenez membre du «Fil d'Ariane» ! Ils seront ravis de vous accueillir.



T. 04 50 43 65 22 ou
04 50 43 71 48
info@fil-ariane.asso.fr



Mouvement Gym

Christel Harth-Gentinetta, est fondatrice et présidente de l'association mouvement.

Son parcours d'artiste l'a amenée 4 ans à San Francisco et 7 ans à Berlin où elle avait déjà un studio pour la danse, le théâtre et la recherche du mouvement. C.H.G a créé des spectacles de danse-théâtre aux USA, en Allemagne et en Suisse, à la Maison des Arts du Grütli, à Genève et aux Théâtres d'Été, à l'Usine à Gaz, à Nyon.

Avec l'artiste-photographe **Marc-André Gentinetta**, ils ont ouvert le **studio 204**,

nouvel espace pour la danse et la photographie d'art au cœur du village de Blécheins. Le studio de danse, avec ses murs en pierre et son sol en bois clair, accueille dans une ambiance chaleureuse et décontractée, adultes, jeunes et petits enfants, envieux de mouvement.

Christel Harth-Gentinetta propose des cours d'**energy danse et body work – stretching (mise en forme)** pour adultes et danse créative pour enfants.

Le style de C.HG assemble la danse moderne et la danse ethnique (rythmes latino, oriental et africain).



Pour l'année 2015-2016

Christel H.G. propose des cours de danse créative pour enfants de 5-7ans. Les enfants apprennent les bases de la danse classique ainsi que des enchaînements de la danse moderne et des techniques de mouvement.

La créativité est au rendez-vous au deuxième semestre, les enfants s'expriment à travers des caractères costumés, empruntés des contes de fées. Les préparatifs d'un spectacle de danse-théâtre occupent grands et petits jusqu'à la fin de l'année.

D'autres intervenants au **studio 204** :

→ **Emir B.** donne trois cours de **HIP HOP** le jeudi de 17h00 – 20h00. Son style de **hip hop contemporain** motive les jeunes à danser de façon innovatrice sur la musique qu'ils adorent.

→ **Patrick Millet** donne un cours de **Véki-Yoga**, un Yoga de douceur qui lie les exercices de souplesse à la respiration afin d'atteindre le bien-être.

Tous les cours étaient complets cette saison et l'association compte reconduire et élargir l'offre l'an prochain. La salle peut être louée par vous pour diverses activités.

Couleurs à nu

Créée il y a déjà sept ans, l'association "Couleurs à nu" permet la rencontre de personnes motivées par une même passion, celle du dessin de nu et de portrait. Ici chacun s'exprime au travers de ses techniques propres et de son inspiration du mo-

ment. Ainsi pour une même pose, chacun trouvera sa façon de la traduire sur le papier.

Les membres de l'association se retrouvent une fois par mois le samedi à Archamps autour d'un modèle féminin ou masculin.

Les personnes viennent de toute la région afin de partager ce moment de

convivialité, de détente et ce en toute simplicité.

Pour venir peindre à une séance, il suffit de s'inscrire par courriel (couleursanu@gmail.com) un mois avant la date. Toutes les informations sont sur la page internet



<http://couleurs-a-nu.blogspot.fr>



Amicale des Boules d'Archamps

fête en 2016 ses 45 ans d'existence.

À cette occasion, le club a organisé un tournoi de pétanque (en triplette) le samedi 25 juin 2016.

Le concours s'est déroulé au boulo-drome d'Archamps (146, route d'Arbigny, en face du cimetière). Il a été suivi d'un repas le soir et d'une animation musicale à la salle polyvalente d'Archamps.

Pour tout renseignement, contacter Gilles Guerraz (06 80 87 93 29) ou passer directement au boulo-drome où le club se réunit tous les vendredis soir dès 21 h. L'association accueille également toute personne intéressée à adhérer à l'Amicale Boule.

Loca Salsa

Après le succès de la soirée salsa à l'automne, l'Association a décidé de renouveler le plaisir de danser avec les amateurs de cette danse. Un cours débutant est donné le lundi et deux cours de perfectionnement le mercredi soir.

Pour ceux qui seraient intéressés de partager des moments agréables à la rentrée prochaine contacter au 06 10 80 77 50 M^{me} Secret Géraldine.

Association Yoga

C'est avant tout une expérience à vivre. C'est une discipline universelle qui vise à nous remettre en relation avec notre corps, nos sensations, notre intelligence intuitive. Ceci nécessite toutefois un peu de persévérance... Tous les yogas favorisent la circulation de l'Énergie, toutefois, le yoga de l'Énergie est une appellation de Roger Clerc pour une forme de yoga, qu'il a souhaité, adaptée à la pratique des Occidentaux.

Chacun travaille à son rythme. Pas de comparaison, pas de but à atteindre, juste accepter ses limites et faire avec. Ces cours ont lieu dans le cadre de l'Association Hêtre, qui organise ateliers et conférences.



Les ateliers yoga ont eu lieu à ces dates :

- **Yoga de l'Énergie et Vie quotidienne**, dimanche 15 novembre avec Eliane Claire THIERCELIN
- **Voix-Yoga** 5 décembre 2015 avec Julie BONIN et Françoise URBAN
- **Voix-Yoga** 20 mars 2016 avec Julie BONIN et Françoise URBAN
- **Dans les pas de Jean Klein** dimanche 22 mai 2016 avec Barbara LITZLER.

Ses objectifs : «Hêtre est une association dont le but est de faire connaître et utiliser les techniques permettant le développement harmonieux de l'être (à travers la connaissance, l'engagement et l'estime de soi) afin d'établir une meilleure relation aux autres et au monde».

Elle se veut un lieu de recherches, d'échanges, d'expériences, de partages, sans appartenance particulière.

Les cours ont lieu dans la salle polyvalente d'Archamps

- lundi 18h30 - 19h45
- lundi 20h - 21h15
- mardi 8h45 - 10h
- mardi 10h15 - 11h30

Animatrice : Françoise Urban, enseigne depuis 1986, affiliée FNEY
04 50 35 12 87 / 06 19 33 44 41

Les conférences-débat ont été les suivantes :

- **Quels sont les enjeux profonds de la relation avec le cheval** jeudi 17 septembre 2015 avec Christine AGASSIS
- **Alimentation et gestion des émotions** jeudi 14 janvier avec Dominique PERGOD suivi d'un atelier sur le même thème, vendredi 5 février 2016
- **Vivez qui vous êtes vraiment, les Natures Multiples** jeudi 12 mai 2016, avec Steven RUDOLPH



Programme 2015-2016, plus d'infos : <https://assohetre.wix.com/association-hetre>

Sou des écoles



Le Sou des Ecoles d'Archamps est une association à but non lucratif composée exclusivement de parents d'élèves **bénévoles** de l'école d'Archamps (maternelle et primaire).

C'est en moyenne une vingtaine de personnes **dynamiques et motivées** qui acceptent de donner un peu (voir beaucoup) de leur temps libre directement pour les enfants. C'est pour cela que l'association est constamment à la recherche de «sang neuf» afin de renforcer et/ou renouveler l'équipe en place.

L'objectif principal de l'association est de **soutenir financièrement l'ensemble**

des activités pédagogiques et les différents projets scolaires/extrascolaires proposés à nos enfants tout au long de l'année. Cela va de l'achat de petit matériel, au renouvellement des abonnements pour les magazines et revues, mais aussi aux sorties cinéma, piscine, escalade, spectacles... tout ce qui permet d'enrichir de près ou de loin la vie scolaire des enfants.

Indirectement, c'est également **un excellent réseau social** au sein de notre petite Commune puisque l'association s'efforce d'entretenir **une ambiance chaleureuse** et de privilégier les rencontres avec les habitants.

Pour l'année scolaire 2015-2016 un nouveau bureau a été élu le mardi 8 septembre 2015 dont les membres sont les suivants :

Président : Mikaël Bolliet
Vice-Présidente : Sophie Keberle
Secrétaire : Alexandra Charbonnier
Vice-Secrétaire : Céline Béchet
Trésorier : Mathieu Blaie
Vice-Trésorier : Jean-Luc Weber

Manifestations ayant eu lieu durant l'année :

- Vide Grenier : 30 avril
- Vente de Fleurs : 30 avril
- Course d'orientation : fin mai
- Fête de l'école : fin juin

Nous comptons sur le soutien et la participation de tous aux événements. Chaque manifestation est pensée afin de toucher le plus grand nombre, parents d'élèves ou non. Il est important pour l'association de rassembler le maximum de personnes dans le but de créer un lien social et de faire la fête ensemble.

Si les activités vous intéressent et que vous avez des idées à soumettre n'hésitez pas à les contacter. La démarche doit s'inscrire sur le long terme pour le bonheur des enfants.

Merci pour eux !

 | www.archamps-lesou.fr

Pour l'année scolaire 2014-2015, l'association a organisé 8 manifestations

• Emballage paquet cadeaux

Pour la 2^{ème} année nous sommes allés à King Jouet à Ville-la-Grand, cette activité n'est pas reconduite en 2016.

• Vente de Sacs

Les enfants ont dessiné des flocons – bonhomme de neige et gâteaux selon leur classe. Nous avons vendu des sacs isothermes et de courses.

• Fête de Noël

vente de sapin et vente de raclette.

• Bal costumé

Repas et décoration préparés par des membres du Sou. Merci aux cuisiniers et aux décoratrices. Animation par les chevaliers.

• Vente de gâteaux à la sortie des classes

Gâteaux préparés par des parents et vendus par 2 personnes à 15h15 et 16h30.

• Vide grenier

Malheureusement, cette année il se passa sous la pluie.

• **Fleurs** : Une belle vente de fleurs et plants de légumes.

• Fête de l'école

sous le soleil, une belle réussite.

Pour l'année 2014-2015, le Sou a versé 10 346,50 euros à l'école.



Croque la Vie

Durant l'année 2015, l'association Crocus, gérant l'école Montessori «Croque la Vie», a permis l'accueil de 27 enfants de 3 à 11 ans.

Cette année, chaque semaine, d'avril à fin juin, il y a eu des animations djembé, balafon et danse africaine avec Pascal et Melissa.

Début juillet, pour clore ces séances, les enfants ont préparé un spectacle pour les parents. Tous, petits et grands, ont pu montrer ce qu'ils avaient concocté, dans la joie et la bonne humeur !

L'ambiance, ce soir-là, était festive et rythmée, aux couleurs de l'Afrique !

Blécheins en fête



Il y a 10 ans, Blécheins était trop tranquille pour ses habitants.

Petits et grands, décident de l'animer quelques jours de l'année.

De plus le village s'agrandissant, il était fort intéressant, De faire connaissance avec les nouveaux arrivants.

Ainsi naquit l'association Blécheins en fête.

Deux rendez-vous importants dans le calendrier des résidents :

→ Le 3^{ème} week-end de juillet généralement :

une soirée conviviale, qui permet des rencontres amicales. Buvette, repas et danse pour le bonheur des plus grands sur la place de la fontaine.

Frites, lâcher de ballons et tour de calèche pour les plus petits habitants ;

→ En Octobre,

la pressée de pommes accompagnée d'un stand maquillage pour les enfants. Et gâteaux pour les plus gourmands.

Grâce à vous, Bléchinois et Archampois, et à votre fidélité, l'association prend toujours autant de plaisir à animer notre beau hameau et vous faire passer une bonne soirée.

Donnons-nous rendez-vous chaque mois de juillet autour du bassin de la fontaine pour partager le verre de l'amitié.

En espérant vous voir nombreux encore cette année, nous vous remercions pour votre soutien !

Gym Dynamic

Depuis la rentrée 2015 GV DYNAMIC GYM propose des nouveaux cours pour répondre aux désirs de plusieurs :

Le Pilates et l'Acti' March'.

Le cours de Pilates a déjà rencontré son public et prévoit d'ouvrir un troisième cours à la rentrée de septembre pour accueillir toutes les personnes intéressées (les mardi soir à 17h30, 18h30, 19h30). Le printemps semble de retour et les conditions sont idéales pour rejoindre le groupe d'Acti'March'. Cette activité se pratique en groupe et consiste en une marche dynamique pendant 20 à 45 minutes sur terrain plat. Ce n'est pas une «promenade». C'est un entraînement régulier qui va permettre d'améliorer sa condition physique en douceur sans fatigue excessive. Elle présente un double intérêt : elle est pratiquée au sein d'un groupe, mais les données individuelles sont constamment prises en compte. Elle est accessible à tous.

Les objectifs à atteindre :

- reprendre une activité physique régulière ;
- gérer sa dépense énergétique dans un groupe ;
- développer son potentiel cardio-respiratoire ;
- affiner sa silhouette, diminuer le tour de taille, tout en ménageant les articulations (chevilles, genoux, hanches, colonne) ;
- solliciter pleinement chaque muscle.

Où Rendez-vous au monument aux morts d'Archamps

Quand les mercredi 19h

Combien Cotisation d'Acti'March' 60 €, plus licence EPGV obligatoire 23 €.

Renseignement et inscription : Association GV DYNAMIC'GYM, Chez Pascale Larue, 1358 route de Blécheins 74160 Archamps



T. 06 82 24 51 45

gvdynamicgym@hotmail.com

Ô Champs Paysans



Producteurs savoyards ou de l'Ain, sont regroupés pour vous proposer, **en un seul lieu**, les produits issus de **leurs fermes**. Et pour mieux vous servir, **ils assurent eux-mêmes la vente**.

QUALITÉ ET SAVOIR FAIRE

L'association sélectionne avec une grande attention les fermes et les produits proposés à la vente. **Vous ne trouverez pas là de produits issus de la fabrication industrielle**. Les productions **sont garanties sans OGM**. Les maraîchers et certaines des productions sont engagés en Agriculture Biologique.

FRAÎCHEUR

L'association garantit **la fraîcheur** et **la saisonnalité** des produits.

ORIGINE

Les agriculteurs associés d'ô champs paysans viennent **d'un rayon de 50 km**

autour du point de vente. L'ensemble des productions en vente au magasin **est issu de nos fermes**. Pour respecter cet engagement, il n'y a pas d'achat de produits pour pallier aux éventuelles ruptures d'approvisionnement.

ACCUEIL ET CONSEIL

Une présence à la vente est gage d'un accueil chaleureux et de conseils avisés sur les modes de production et la consommation des produits. L'association propose également des animations une fois par mois par les producteurs : la prochaine raclette fin Février, fin Mars : Bœuf de Pâques.

LA Présidente VIRGINIE MANDALAZ Agricultrice sur la Commune d'Archamps ELEVAGE EN BLONDE D'AQUITAINE, remercie la fidélité des clients sans qui l'association ne pourrait pas travailler.

 Magasin de producteurs à Collonges Sous Salève
Horaires : jeudi vendredi 15h - 19h • Samedi 9h - 18h

Comité des Fêtes

Pour l'année 2015, le Comité des fêtes a organisé :

- La chasse aux œufs pour Pâques
- La fête de la musique le 21 juin
- La St Maurice le 22 septembre
- Halloween le 1^{er} novembre
- La fête de Noël le 9 décembre

Le Comité des Fêtes a aussi participé à la première édition de la Fête des Sports, organisée par le Conseil Municipal de la Jeunesse.

L'année 2016 verra ces fêtes reconduites vers les mêmes dates.

Précision concernant la St Maurice, le Comité des Fêtes n'est que le coordinateur.

En effet, dès la 1^{ère} édition (l'année dernière), le Comité a souhaité la participation des associations d'Archamps afin de mieux se faire connaître. Nous avons eu une belle exposition de la part des agriculteurs et des ateliers interactifs magnifiques.

Cette fête sera renouvelée en espérant de plus nombreux participants.

Archamps village

L'association organise des activités ou des événements pour développer la convivialité, le vivre ensemble dans notre Commune. En 2015, l'association a participé à la Saint-Maurice avec un stand sur le développement durable et une fondue canadienne.

Pour 2016, l'association a prévu :

- Sortie neige à la Croisette en collaboration avec le foyer nordique du Salève ;

- Après-midi jeux en collaboration avec le CMJ ;
- Diffusion de films en plein air en collaboration avec le CMJ et le comité des fêtes ;
- Spectacle de danse sur les Migrants ;
- Boite à livres ou bibliothèque en collaboration avec la mairie et le CMJ.
- Projection citoyenne du film « Demain » avec l'organisation d'un débat citoyen

L'association vous attend nombreux !



Une saison tardive mais réussie pour l'Association du ski de fond !

Après une année de relance en 2014-15, la saison 2015-16 aura été marquée par de nombreux changements dans le fonctionnement du foyer et du site : promotion, sécurisation, équipement, professionnalisation, relance de la structure pédagogique, font suite à de longues démarches préparatoires automnales. Ainsi, si le foyer a seulement ouvert ses portes le 17 janvier 2016 pour des raisons d'enneigement lors de la fête de la raquette (co-organisée avec les accompagnateurs en Moyenne Montagne du Salève), ses membres ont mis à profit l'absence d'enneigement du début de l'hiver pour conduire à bien l'ensemble de ces démarches en relation étroite avec la Commune.

Parmi les nouveautés, l'équipement et la sécurisation du site ont été rendus possibles par l'acquisition puis la mise à disposition par la Commune, d'un matériel de damage (une dameuse Pisten Bully 100) et la location d'un scooter de qualité, destinés à la préparation des pistes et à la mise en œuvre du plan de secours. Validé en réunion inter-partenaire sous l'autorité du PGHM d'Annecy, l'avènement de ce plan est le fruit d'une instruction conduite avec rigueur et patience par les communes territorialement concernées, les associations partenaires et le Syndicat Mixte du Salève qui en a assuré la coordination. Dans la foulée, l'organisation de formations aux premiers secours a permis de qualifier près d'une dizaine de personnes pour intervenir en cas de nécessité. L'ensemble des pratiques hivernales au Salève, se réalisent désormais dans un cadre sécuritaire adapté.



Concernant la fréquentation journalière, avec 600 titres-journée vendus, celle-ci augmente significativement (+ 50 %) en regard de la saison précédente, en dépit d'un nombre de jours d'ouverture plus restreint (27 jours en 2016 pour 41 en 2015). Au-delà des chiffres, la satisfaction des pratiquants va croissante grâce à un damage de qualité et une partition des itinéraires ski et piéton-raquette qui relèvent d'une nécessité sécuritaire.

“ Avec 600 titres-journée vendus, celle-ci augmente significativement (+ 50 %) ”

Sur le plan humain, le passage à la professionnalisation s'est traduit par l'ouverture de deux

postes afin d'assurer une présence régulière au foyer pour le fonctionnement du site : un responsable d'exploitation qualifié pisteur-secouriste, fonction assumée par Pierre Chauvet et un responsable du foyer, fonction assumée par Fabien Dusonchet. Les efforts des membres (que je remercie ici une fois encore chaleureusement), une très grande disponibilité du vice-président, Alain Bonnamour, et la synergie avec l'Association du Téléski du Salève ont été déterminants pour assumer l'ensemble des tâches d'accueil, de surveillance et de logistique complémentaires nécessitées par le fonctionnement courant.

Enfin, sur le plan pédagogique, la relance de la structure pédagogique via la proposition de 2 journées pour les enfants durant les vacances de février et l'accueil de 60 enfants de l'école de La Muraz durant deux journées, est le fait marquant de la fin de saison qui, cette année n'est pas coutume, aura été la période la plus enneigée. Puisse cet élan se poursuivre dans les années à venir...



Rénovation de la salle du foyer de fond.

Téléski du Salève

L'heure de la réouverture de la piste de la Croisette a sonné. Après 9 mois de travail pour remettre aux normes l'installation du Téléski, la piste a fait son ouverture le week-end du 23 janvier 2016.

De lourds travaux ont été entrepris par la Mairie d'Archamps pour que l'association Téléski du Salève puisse reprendre l'exploitation de ce petit domaine situé sur le grand Salève.

L'association s'est reconstituée dans le courant du mois de mars 2015, elle compte actuellement une vingtaine de bénévoles et trois membres du bureau (Marie-Claude Bonnamour, Aurore Lescodan et Anthony Rey).

De nombreuses normes de sécurité ont été mises en place pour que le domaine de sport d'hiver du Salève fasse son ouverture pour la saison

2015-2016. Un responsable sécurité a été nommé, du matériel de premier secours a été mis à disposition, une motoneige est présente pour les interventions sur site et de nombreux bénévoles ont suivi une formation de premiers secours en équipe niveau 1. Tous les dispositifs de secours sont partagés et gérés entre l'association Foyer nordique du Salève et l'association Téléski du Salève.

Pour continuer à faire vivre l'association, nous sommes toujours à la recherche de bénévoles.

Durant l'hiver, la piste de la Croisette est ouverte les mercredis après-midi, les samedis et dimanches et pendant les vacances de février pour autant que la neige soit au rendez-vous sur le Salève.



Anciens d'AFN

La section UDCAFN du Salève a un nouveau Président M. Henry Gabriel remplaçant de M. Rime Guy qui se retire après de nombreuses années d'implication.

Il a d'ailleurs été vivement remercié pour le travail accompli.

Le nouveau bureau se compose ainsi de :

- Henry Gabriel : Président
- Brun Bernard, Suaton Jacky : vices-Président
- Baudet Bernard : trésorier
- Dubouchet Claude : adjoint
- Sotnitchenko Grégoire : Secrétaire

En 2016, un thé dansant avec orchestre et tombola gratuite a eu lieu à la salle polyvalente le 21 février. Fin mai, une sortie a été organisée aux grottes du Cerdon pour déguster des cuisses de grenouille.

Du 25 au 28 août, l'association vous propose un voyage au Puy du fou.



Informations/
réservations :
04 50 04 43 34
04 50 43 70 31



Toutes les informations sont disponibles sur le site internet : www.teleskidusaleve.com et sur la page facebook : association Téléski du Salève.

Vie démocratique et projets durables

Plusieurs projets ont démarré ou aboutit depuis l'arrivée de la municipalité en 2014, dont les plus importants sont présentés dans cette rubrique.



Auto-stop organisé : en avant avec Rezo Pouce !



Afin d'initier la co-élaboration de projets avec les habitants, la municipalité a invité en 2015, des personnes volontaires pour créer et participer à des Groupes Action

Projet (GAP). Les GAP ont pour objectif de travailler avec une équipe resserrée de 5 à 10 habitants et un conseiller municipal chargé de remonter les informations au Conseil. L'idée est d'avoir une action concrète sur des dossiers précis en faisant des propositions au Conseil municipal.

De ces GAP ont émergé différentes idées plus ou moins abouties.

Parmi ces groupes de travail, l'un d'entre eux s'est porté sur des recherches relatives au covoiturage et modes de déplacements doux sur le territoire. L'objectif est de proposer une alternative à l'autosolisme (se déplacer seul dans sa voiture), de compléter l'offre de transport actuelle et de participer à l'amélioration de la situation actuelle (engorgement, pollution, ...).



Les réunions de travail de ce groupe ont tout d'abord affiné la définition de ce qui était souhaitable comme dispositif sur Archamps. La seconde étape, la recherche de solutions existantes, a permis d'identifier l'association «Rezo Pouce» basée à Moissac près de Toulouse. Cette association propose d'aider les collectivités à mettre en place un dispositif d'auto-stop organisé et sécurisé, où les utilisateurs ont la possibilité d'attendre un véhicule susceptible de les récupérer, à un arrêt précis.

Le GAP a proposé d'établir une convention avec cette association. Cette proposition a été validée en Conseil municipal durant l'été 2015. Le projet a désormais finalisé sa phase de réalisation avec notamment l'installation des arrêts, le dispositif de lancement et d'inscription des habitants.

La démarche globale peut sembler longue. Elle présente néanmoins l'avantage d'aboutir à des solutions plus pérennes car plus discutées. C'est également une démarche qui offre un cadre d'échanges entre les habitants et la Commune.

De nouveaux projets peuvent entrer dans cette démarche. N'hésitez pas à y participer si le sujet vous motive.

RezoPouce c'est quoi ?

Tout le territoire d'Archamps est maillé avec des arrêts sur le pouce. Ce dispositif permet à toute personne de se déplacer vers son travail ou ailleurs sans utiliser sa voiture !



Comment ça marche ?

1 Je m'inscris

Que je sois passager ou conducteur, "Je m'inscris" une seule fois, sur rezopouce.fr ou en mairie. **L'inscription est gratuite.** Je signe la charte REZO POUCE, je présente une pièce d'identité et j'obtiens ma "carte Pouce" ainsi que l'ensemble du kit mobilité.

2 J'utilise REZO POUCE

PASSAGER > Je me rends à un "arrêt sur le Pouce" muni de ma "fiche destination" (fournie à l'inscription ou à créer grâce au logiciel en ligne).

CONDUCTEUR > Je colle mon autocollant à droite sur le pare-brise de mon véhicule. LIBRE ET SANS OBLIGATION, quand je passe à un "arrêt sur le Pouce", je m'arrête pour prendre un passager qui va dans la même direction que moi.

Subvention accordée par la municipalité aux personnes qui souhaitent se munir d'un vélo électrique !

Par délibération prise au Conseil Municipal du 8 mars 2016, un soutien financier de 250 euros est accordé aux personnes qui ont acheté un vélo à assistance électrique neuf et conforme à la réglementation. Le bénéficiaire devra faire parvenir en mairie son dossier de demande d'aide par écrit en y joignant les documents suivants :

- Copie de la facture d'achat en son nom propre de l'année en cours ou de 2015 si la demande est faite l'année de lancement du dispositif (2016) ;
- L'engagement par une attestation sur l'honneur à ne percevoir qu'une seule aide par utilisateur et à ne pas revendre le vélo dans les trois ans suivant la réception de l'aide financière ;
- Un RIB au nom propre du bénéficiaire ;
- Un justificatif de domicile de moins de trois mois pour attester que vous vivez en résidence principale à Archamps ;
- La convention bipartite signée de M. le maire et du bénéficiaire.

Attention l'enveloppe budgétaire est limitée. Un budget de 5000 euros a été voté pour l'année 2016 ce qui représente 20 vélos. Plus de 20 demandes ont déjà été déposées. Les dossiers sont en cours d'instruction chronologiquement mais tous ne pourront pas recevoir une réponse favorable.

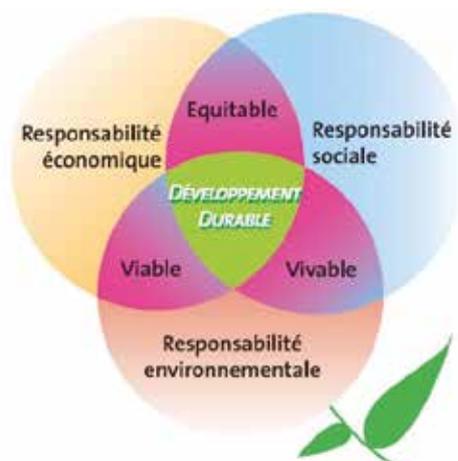


Natacha PHILIPPE, service du développement durable en mairie,
04 50 43 63 64



Informations en mairie :
Natacha PHILIPPE
04 50 43 63 64

Archamps lance son Agenda 21 local !



Qu'est-ce qu'un Agenda 21 ?

Un Agenda 21 est un programme d'actions développement durable pour le XXI^{ème} siècle. Depuis la Conférence du Sommet de la Terre à Rio de Janeiro en 1992, l'État incite beaucoup les communes à faire leur Agenda 21. La municipalité est très sensible aux projets qui visent la qualité de vie des habitants et la protection de l'environnement par la mise en place de solutions alternatives moins énergivores.

Ce projet se déroule en trois grandes phases :

- État des lieux du territoire (ce qui se fait, ce qui marche ou pas, les enjeux à développer pour l'avenir etc...) en cours ;
- Concertation avec la population lors de réunions publiques pour entendre l'avis des habitants et leurs idées d'actions dans le village pour l'avenir ;
- Rédaction et application des actions choisies.

Les actions choisies doivent :

- x Permettre de moins polluer ;
- x Respecter les ressources naturelles (milieu, faune et flore) ;
- x Permettre de resserrer les liens entre les personnes et les générations ;
- x Consommer et produire de manière plus responsable et respectueuse de la vie.

Si vous avez des idées de projets plein la tête pour l'avenir du village, nous vous invitons à le faire savoir à la mairie pour être membre du Comité de Pilotage ouvert à la population.



Vers un rucher communal !



Le GAP rucher communal s'est lancé dans des recherches relatives à la création d'un rucher communal. Ce groupe est composé d'apiculteurs et agriculteurs motivés.

Une visite au rucher école « Abeille du Salève » mi-mars 2016 a permis au groupe de se rendre compte des étapes de réalisation d'un rucher et aux erreurs à ne pas faire.

Ce rucher a pour vocation d'abriter des ruches et donc d'offrir un habitat aux abeilles. Il sera ensuite possible de récolter du miel.

Cette année 2016 sera l'occasion d'avancer dans la mise en place de ce beau projet en faveur des pollinisateurs !



Informations
04 50 43 63 64

Le savez-vous ?

80% des fruits et légumes que l'on mange existent grâce à l'action pollinisatrice des abeilles. Sans abeille, il serait très difficile de se nourrir sur Terre.



La Commission patrimoine

œuvre tout au long de l'année sur des projets durables respectueux du patrimoine environnemental et bâti. Les jardins partagés faisaient partie des propositions du programme «Vivre Archamps». Leur objectif est de permettre aux habitants qui ne disposent pas de jardin de cultiver une petite parcelle pour y faire pousser des légumes et des fleurs. Ils ont été réalisés au printemps 2015, juste à temps pour y faire des semis et des plantations, grâce à l'aide des agents municipaux et à l'engagement des premiers inscrits. Jardiniers néophytes et expérimentés ont ainsi unis leur effort pour concevoir l'aménagement du terrain, élaborer un règlement qui a essentiellement pour but de faciliter le vivre-ensemble et réaliser un site de compostage avec du matériel de récupération. Puissent d'autres jardins partagés essaimer dans la Commune.



Autre exemple de projet mené par cette commission, cela faisait de nombreuses années que la journée de nettoyage des chemins et des ruisseaux avait disparu de l'agenda de la Commune. Pour renouer avec ce rendez-vous, qui a eu lieu samedi 30 mai 2015, l'accent a été mis plus particulièrement sur les enfants des écoles. Grâce à l'engagement du corps enseignant, les élèves ont bénéficié d'ateliers animés par l'association Apollon 74 sur les cours d'eau, d'un spectacle sur le tri des déchets et de sorties de découverte de la nature animées par la Maison du Salève. Un programme très fourni pour sensibiliser les élèves de primaire et de la maternelle aux questions de l'environnement. Le jour du nettoyage les participants ont pu libérer les abords des ruisseaux de nombreux débris. Le travail n'est pas fini, en 2016, la journée de nettoyage a eu lieu le 30 avril.

Dans le cadre de la préservation des corridors biologiques, le Syndicat Mixte du Salève et la Commune d'Archamps ont organisé fin juillet un chantier participatif pour créer une mare sur une parcelle communale située au lieu-dit les Pommeraies, afin d'apprendre à créer une mare, offrir un lieu de vie à des espèces menacées comme le crapaud sonneur à ventre jaune et créer un site pédagogique accessible aux enfants de l'école et aux habitants. Le chantier s'est déroulé sous la direction d'un animateur de la FRAPNA74, spécialiste des batraciens et de la création de mares. Ne reste plus qu'à attendre les premiers têtards et parmi eux ceux du fameux crapaud sonneur, dont la pupille est en forme de cœur.



Zoom sur...

La commission a publié une information dans le bulletin municipal mensuel à propos des sites Natura 2000 de la Commune et, dans le but de mieux préserver et valoriser le patrimoine arboré, a lancé un concours photos dont les résultats seront rassemblés à l'automne 2016.

Le Conseil municipal de la Jeunesse



Outil créé par la municipalité pour favoriser l'expression et la réalisation des projets des habitants les plus jeunes de la Commune, il compte déjà à son actif plusieurs réussites et promeut de nombreuses autres idées, le tout encadré par les adultes bénévoles. Le CMJ se double d'une vocation citoyenne, puisqu'il permet d'éveiller enfants et adolescents à la vie politique. Pour mieux comprendre la plus récente des institutions de la Commune, le plus simple est de se tourner vers certains de ses conseillers un peu spéciaux qui se sont exprimés lors de courtes interviews.

La municipalité remercie tout particulièrement **Madame Ouda MILANESE** pour son engagement auprès du CMJ depuis sa création en juin 2015.

Lena Milanese,
11 ans.

Comment es-tu entrée au CMJ ?

Le maire est venu nous expliquer qu'il allait y avoir un CMJ, et du coup, j'ai eu envie et je me suis inscrite. Puis j'ai été élue.

De quoi es-tu contente ?

On est déjà une bonne équipe et j'aime ce qu'on fait, organiser des choses.

Qu'aimerais-tu développer ?

Le club ado, qui permet de partager aux autres ce que l'on fait.



Eliseo Leclercq,
14 ans.

Pourquoi es-tu entré au CMJ ?

Il n'y avait pas vraiment de vie d'ados avant dans le village, pas de local comme celui-là. On a eu une idée et on s'est réuni et on a demandé à un adulte. Et ce qui marche bien, maintenant, c'est que l'on se voit.

Qu'attends-tu du CMJ ?

L'agorespace, un skate-park, et des événements pour les jeunes, comme le prochain qui est prévu, la journée sport du 21 mai 2016.

Johan Carré,
12 ans.

Qu'est-ce qui t'a attiré dans le CMJ ?

Ce qui m'a intéressé est d'abord d'aider et d'apporter mes idées au Conseil municipal des adultes, parce qu'Archamps, c'est bien, mais j'ai l'impression qu'il manque des choses ludiques. Par exemple, le terrain de football est abîmé. Et il faudrait un skate-park.

Comment comptez-vous procéder pour réaliser cela ?

D'abord, on en a discuté entre nous, au CMJ. Ensuite, un d'entre nous est allé voir le maire pour faire passer les informations.

Qu'est-ce qui te tient encore à cœur ?

Il faudrait un border cross et une salle de sport fermée, pour la gym, le basket. On aimerait aussi qu'il y ait des commerces, comme une boulangerie, car on doit toujours aller loin pour acheter à manger.

Guillaume Fontaine,
14 ans.

À quels types d'événements as-tu participé ?

On est allé à la RocheExpo (la foire de la Haute-Savoie). Là-bas, on nous a expliqué comment fonctionnent les communes. On nous a présentés plein de choses utiles, comme des machines de déneigement, des panneaux de signalisation. On a également rencontré des jeunes d'autres communes, d'Annecy, de partout.

Et que penses-tu des commémorations historiques ?

J'ai participé à celles du 11 novembre et du 8 mai. C'est important d'être là, car c'est la mémoire d'Archamps. C'est grâce à eux qu'on a la paix et il faut les honorer.

Michael Gironde,
12 ans.

Que penses-tu de l'action de la Commune ?

Il n'y a pas encore eu grand-chose, car la nouvelle équipe n'est pas là depuis longtemps. Mais c'est déjà bien qu'elle nous ait aidés à créer le CMJ et le Club ados, qu'elle nous prenne en compte et qu'elle nous introduise à ses réunions.

As-tu déjà participé à l'une d'elles ?

Oui, au premier Conseil Municipal, quand ils ont élu le Maire, et j'ai participé à des réunions sur l'aménagement du chef-lieu.

Comment allez-vous faire pour inciter les adultes à vous suivre ?

Pour l'agorespace et le skate-park, on va écrire une lettre au Maire et la faire signer par les autres enfants.

Trouves-tu que la vie politique va assez vite ?

Dès qu'on veut prendre des décisions, il y a des réunions, puis il faut demander des autorisations. C'est intéressant car il faut prendre l'avis de tout le monde. C'est un grand travail, mais ça ne va pas vite.

Voudrais-tu devenir Maire plus tard ?

Pourquoi pas !

Victor Nagy,
11 ans.

Comment avez-vous créé le club ado ?

On a discuté, et ensuite pris des décisions en votant.

Qu'aimerais-tu voir réaliser d'autre à Archamps ?

J'aimerais beaucoup qu'il y ait des ateliers ferme, car j'adore y aller.

Démarches administratives

PETITE ENFANCE

Depuis début 2015, ce service a été transféré à la Communauté de Communes du Genevois. La CCG est donc l'interlocuteur privilégié à contacter pour toute question relative à la petite enfance et aux modes de garde des enfants.

Le service est joignable au 04 50 95 91 40 aux horaires d'ouverture de la CCG.



INSCRIPTIONS SCOLAIRES

Pour inscrire vos enfants à l'école, allez dès le mois de janvier à la mairie avec les pièces justificatives suivantes : livret de famille, carnet de santé, justificatif de domicile et pour les ressortissants suisses une attestation de départ pour toute la famille, délivrée par l'Office cantonal de la population.

TRANSPORT SCOLAIRE

Pensez à inscrire vos enfants à la Communauté de Communes avant la fin de chaque année scolaire. Tous les documents sont en ligne sur le site internet de la CCG www.cc-genevois.fr.

CARTE D'IDENTITÉ

La durée de validité de la carte nationale d'identité est actuellement de 15 ans dans le cadre de la réforme de simplification des démarches administratives. Pour les cartes d'identité délivrées à des personnes majeures entre le 02/01/2004 et le 31/12/2013, la prolongation de 5 ans de la carte est automatique sans démarche particulière. Cette prolongation ne s'applique pas aux cartes d'identité sécuri-

sées pour les mineurs. Avant un voyage, il est conseillé de consulter le site du Ministère des Affaires Etrangères pour connaître les modalités applicables à chaque pays.

RECENSEMENT MILITAIRE

Toute personne de nationalité française doit se faire recenser en mairie à 16 ans munie des pièces suivantes : carte d'identité, livret de famille, justificatif de domicile. Pour l'année 2016, doivent se présenter en mairie les personnes nées en 2000.

ENCOMBRANTS

Pour que les services techniques puissent récupérer vos encombrants, il est nécessaire de vous signaler en mairie. Les personnes demandeuses sont informées avant la collecte et doivent déposer leurs encombrants devant leur domicile, en limite de voie publique la veille au soir au plus tôt. La collecte est limitée à 4 encombrants maximum et ne porte que sur les objets très lourds comme l'électroménager, les matelas, les vélos... Tout autre matériel doit être apporté par vos propres soins à la déchetterie de Neydens.

CHIENS DE 1^{ère} et 2^{ème} catégories

La loi n° 2008-582 renforce les mesures de prévention et de protection des personnes contre les chiens dangereux en obligeant les propriétaires de chiens de 1^{ère} et 2^{ème} catégorie à obtenir un permis de détention. Les pièces ci-dessous doivent être déposées en mairie :

- ✓ Pièce d'identité du propriétaire du chien ;
- ✓ Certificat d'identification du chien ;
- ✓ Attestation d'assurance garantissant la responsabilité civile du propriétaire du chien pour les dommages causés aux tiers par l'animal ;
- ✓ Pour les chiens mâles et femelles de 1^{ère} catégorie, le certificat vétérinaire attestant de la stérilisation de l'animal ;
- ✓ Attestation d'aptitude du propriétaire, délivrée à la suite d'une formation suivie auprès d'un formateur agréé dont la liste figure sur le site www.haute-savoie.pref.gouv.fr ;
- ✓ Evaluation comportementale du chien lorsque le chien est âgé de plus de 8 mois, réalisée par un vétérinaire comportemental habilité dont la liste figure sur le site www.haute-savoie.pref.gouv.fr. Si le chien n'a pas l'âge prévu, il est délivré au propriétaire une attestation provisoire.

FEUX

Les feux de matériaux et déchets verts sont strictement interdits en Haute-Savoie à cause de la pollution de l'air sous peine d'amende.

BRICOLAGE ET JARDINAGE

L'utilisation de matériaux bruyants de type tronçonneuse, scie ou autres dans le cadre de travaux de jardinage ou de bricolage est réglementée car elle occasionne souvent une gêne pour le voisinage. L'utilisation de ces outils est autorisée uniquement :

- Les jours ouvrables de 8h à 20h ;
- Les samedis de 9h à 12h et de 14h30 à 19h ;
- Les dimanches et jours fériés de 10h à 12h.

HAIES

Avec l'arrivée de la belle saison, il est bien de se rappeler des règles pour l'entretien et l'implantation des haies et des arbres.

Pour l'implantation de nouvelles haies privées, merci de vous référer au règlement du PLU en vigueur sur la Commune selon le zonage de votre parcelle, disponible en mairie et sur le site internet de la Commune.

Vous devez assurer l'entretien et l'élagage des arbres et haies en zone privée et évacuer les déchets à la déchetterie.

Si l'entretien des haies ou arbres nécessite une emprise sur la voie publique, vous ou l'entreprise qui intervient doivent faire une demande à la mairie sous forme écrite et un arrêté sera ensuite rédigé.

Pour tout arbre ou haie considéré comme gênant la voie publique, la Commune se réserve le droit d'imposer des travaux d'élagage selon cette procédure :

- ✓ Un courrier est envoyé au propriétaire pour demander la mise en conformité dans un délai de 2 mois ;
- ✓ Le délai passé si rien n'est fait, la Commune mandate une entreprise pour intervenir et exécuter les travaux dans les semaines qui suivent. La facture est envoyée directement au propriétaire et à régler à l'ordre du Trésor public.

L'EXPRESSION DES ELUS DE LA LISTE « ARCHAMPS DEMAIN »

Par courrier électronique adressé en mairie, la liste « Archamps Demain » par l'intermédiaire de M. Bernard JOUVENOZ, a formulé son souhait de ne pas intervenir dans le présent bulletin.

État civil



Afin de nous conformer aux nouvelles dispositions de la CNIL, seules les personnes ayant autorisé par écrit la diffusion des données figurent sur cette page.

NAISSANCE

- 06/04/2015 GUERNE Mathis, Jean
- 30/04/2015 PRUDHOMME Iloa
- 03/05/2015 DEBBICHE MARTIN Célian
- 30/06/2015 MEDDEB Sandra, Nour
- 04/08/2015 COSTAN ZANON Alessio, Ahmed, Yves
- 24/08/2015 KASMI Kaïna
- 07/09/2015 MULLER Evan, Marc, Aurélien
- 03/11/2015 HERVE Candide
- 03/11/2015 REY-ARRANDEL Alistair
- 04/11/2015 BEN OTHMANE Edenn
- 15/11/2015 CRUCEREY James, Gilles

MARIAGE

- 02/05/2015 MANDALAZ Virginie et DIEZ-BAUDET Frédéric, Pierre, Emile
- 06/08/2015 DOLIKA Alexandra et LALIER Aymeric
- 05/09/2015 RAIMOND Eva, Claude, Christa et SECRET Sylvain, Gilles

DÉCÈS

- 01/01/2015 GERMAIN Isabelle, Andrée, Yolande, nom marital : AUNEAU
- 15/03/2015 ZEIMET Louise, Marguerite, nom marital : RANIERI
- 29/03/2015 RICCIARDI Aurelio

Numéros utiles

SERVICES DE L'ÉTAT

Mairie d'Archamps

📍 1, place de la Mairie
74160 ARCHAMPS
✉ BP 40 - 74165 COLLONGES-SOUS-SALÈVE CEDEX
T : 04 50 43 62 18
F : 04 50 43 68 13
accueil@mairie-archamps.fr
www.mairie-archamps.fr

Accueil public et téléphonique :
lundi, mercredi et vendredi de 9h à 12h. Mardi et jeudi de 14h à 19h.

Communauté de Communes de Genevois

📍 38, rue Georges de Mestral
Technopole Bâtiment Athéna
entrée 2 - 74166 SAINT-JULIEN-EN-GNEVOIS CEDEX
T : 04 50 95 92 60
F : 04 50 95 92 69
info@cc-genevois.fr
www.cc-genevois.fr

Accueil du public : du lundi au jeudi de 9h à 12h et de 14h à 17h sauf le vendredi jusqu'à 14h30.

Trésorerie de Saint-Julien-en-Genevois

📍 Immeuble le Gallien
26, avenue de Genève BP 73100
74163 SAINT-JULIEN-EN-GNEVOIS CEDEX
T : 04 50 49 08 97
F : 04 50 49 62 00
t074025@dgnfp.finances.gouv.fr

Accueil du public avec ou sans rdv :
lundi, mardi et jeudi de 8h30 à 12h et de 13h30 à 16h. Mercredi et vendredi de 8h30 à 12h.

Sous-préfecture de Saint-Julien-en-Genevois

📍 4, avenue de Genève
74160 SAINT-JULIEN-EN-GNEVOIS
T : 04 50 35 13 13
F : 04 50 49 13 42

Accueil : du lundi au vendredi de 8h30 à 12h30

Poste de Collonges-sous-Salève

📍 Immeuble les Etiolets
54, place de Savoie
74160 COLLONGES-SOUS-SALÈVE

Accueil du public : du lundi au vendredi de 9h à 12h et de 14h à 18h. Le samedi de 9h à 12h30.

Heures limites de dépôt : lundi, mardi, mercredi, jeudi et vendredi à 15h. Samedi à 11h.

Boîtes aux lettres de la Commune :
Place de l'Église, Blécheins à côté du transformateur, Vovray à côté de l'abri à sel.

Mairie de Saint-Julien-en-Genevois

📍 1, place du Général de Gaulle
CS 34 103 - 74164 SAINT-JULIEN-EN-GNEVOIS CEDEX
T : 04 50 35 14 14
www.st-julien-en-genevois.fr

Accueil : du lundi au vendredi de 9h à 12h et de 14h à 17h.
Attention demandes de passeports sur RDV uniquement.

SANTÉ

- Pharmacie du Fer à Cheval de Collonges-sous-Salève : 04 50 43 60 12
- Pharmacie du Châble à Beaumont : 04 50 04 41 97
- Pharmacie Nouvelle à Saint-Julien : 04 50 49 22 53
- Pharmacie principale à Saint-Julien : 04 50 35 04 04
- Pharmacie centrale à Saint-Julien : 04 50 49 55 94
- Pharmacie des Acacias à Saint-Julien : 04 50 35 03 02
- Pharmacie de garde : 15 ou 3237 24h/24h
- Centre hospitalier de Saint-Julien et centres de planification et d'éducation familiale : 04 50 49 67 39
- Pôle Médical de Collonges-sous-Salève : des permanences sont tenues par une infirmière tous les matins de la semaine (lundi au vendredi) de 8h30 à 11h45 04 50 43 67 13

SOCIAL

- Association Passage prévention spécialisée à Annecy : 04 50 27 60 98 ou passage3@wanadoo.fr
- Mission Locale Jeunes de Saint-Julien : 04 50 49 43 88
- ADMR de Collonges (Aide à domicile) : 04 50 43 21 29 ou info.collonges.frde74@admr.org Ouverture les lundi, mardi et vendredi de 8h30 à 12h
- Pôle médico-social de Saint-Julien : 04 50 49 49 50
- Assistants sociales de Saint-Julien-en-Genevois : 04 50 49 49 50
- Centre Communal d'Action Sociale d'Archamps (« CCAS ») voir la rubrique vie sociale page 28 pour plus de détails.

DÉCHETS

Déchetterie de Neydens

Chemin de Fillinges :
04 50 04 41 67

Ouvert au public : de mars à octobre : du lundi au samedi de 9h à 18h. De novembre à février : du lundi au samedi de 9h à 17h30.

<https://www.cc-genevois.fr/fr/vie-pratique-et-services/vos-dechets/trouver-les-dechetteries>

SIDEFAGE (Tri sélectif)

04 50 56 67 30 du lundi au jeudi de 8h à 12h et de 13h30 à 17h30, le vendredi de 8h à 12h et de 13h30 à 16h30.
www.sidefage.fr

EAU POTABLE

Véolia

09 69 32 34 58
www.service-client.veoliaeau.fr

JUSTICE

Maison transfrontalière de Justice et du Droit de St Julien

04 50 74 86 86, ouvert du lundi au jeudi de 9h à 12h et de 14h à 18h, le vendredi de 9h à 12h
<https://www.cc-genevois.fr/fr/vie-pratique-et-services/vos-droits/les-services-de-la-mtjd>

Tribunal d'Instance d'Annemasse

04 50 84 05 50
<http://www.ca-chambery.justice.fr/index.php?rubrique=107416>
ssrubrique=107596article=14356

Tribunal de Grande Instance de Thonon-les-Bains

04 50 81 20 00
<http://www.ca-chambery.justice.fr/index.php?rubrique=107416>
ssrubrique=107586article=14354

ENFANCE

Relais d'Assistants Maternels

04 50 95 91 40
Accueil téléphonique du lundi au vendredi de 9h à 11h

Centres Aérés

Collonges-sous-Salève : camps thématiques, escalade, piscine, ping-pong, canyoning... Infos sur www.collonges-sous-salève.fr/enfance-et-jeunesse

Cervonnex : infos sur <http://www.st-julien-en-genevois.fr/3/famille/74/enfance/77/l-accueil-de-loisirs-cervonnex-mercredi-et-vacances-scolaires.html>
Le Châble-Beaumont : infos sur www.famillesrurales.org

ÉCOLE

Ecole primaire publique

Raymond Fontaine
📍 57, route de Blécheins
74160 ARCHAMPS
T : 04 50 43 68 58

École Montessori Croque la Vie

📍 35, chemin de la Charrière
74160 ARCHAMPS
T : 04 50 43 70 85
contact@ecolecroquelavie.com

SECURITÉ

Gendarmerie de Saint-Julien

📍 4, chemin de Certoux
T : contactez le 17

Centre de Secours de Saint-Julien

📍 7, avenue Louis Armand
T : 04 50 35 00 16

Téléalarme 74 d'Annecy

04 50 33 20 60 - 04 50 22 76 48
7j/7 24h/24 ou
telealarme74@cg74.fr

Police suisse

📍 rue de la Fontanette 18
1227 CAROUGE/GE
T : 022 427 66 10

EMPLOI

Pôle Emploi de Saint-Julien

3949 pour les demandeurs et 3995 pour les employeurs
Du lundi au jeudi de 8h30 à 16h15 et le vendredi de 8h30 à 12h30
<http://www.pole-emploi.fr/annuaire/saint-julien-en-genevois-74044>

SECOURS

- Police : 17
- Pompiers : 18
- Samu : 15
- Appel d'urgence européen : 112
- SOS médecins : 3624
- Fil Santé jeunes : 0 800 235 236
- SIDA info service : 0 800 840 800
- Drogue info service : 0 800 23 13 13
- Enfance maltraitée : 0 800 05 41 41 ou 119
- SOS viols : 0 800 05 95 95
- Croix rouge écoute : 0 800 858 858
- SAMU social : 0 800 306 306 ou 115
- Violence conjugale : 3919
- Allô escroquerie : 0 811 02 02 17
- Animaux secours à Arthaz : 04 50 36 02 80 ou info@animaux-secours.fr

LIEU DE CULTE

Église Saint-Maurice d'Archamps
Paroisse Saints-Pierre-et-Paul en Genevois
Sts-pierre-et-paul@diocese-annecy.fr
04 50 49 20 89